



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le jeudi 12 février 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le jeudi 12 février 2026

• (0820)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à tous. Bienvenue à la 26^e réunion du Comité permanent des finances.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous une forme hybride. Étant donné que beaucoup de personnes se joignent à nous en ligne, je souhaite rappeler le processus et les procédures concernant une formule hybride.

Je souhaite rappeler aux participants les points suivants: avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône de microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, le parquet, l'anglais ou le français.

Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Pour les membres qui participent en personne ou par Zoom, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Les gref-fières du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour établir l'ordre des interventions. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 10 décembre 2025 et à la motion adoptée le mercredi 10 décembre 2025, le Comité reprend son étude du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais maintenant prendre un instant pour accueillir et présenter les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

Nous avons Carol Wilding, directrice générale, des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

[Français]

Nous accueillons M. Hubert Rioux, directeur économique, et M. Mathieu Lavigne, vice-président, Affaires publiques et économiques, de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

[Traduction]

Nous recevons Mme Adriana Vega, directrice générale de Fin-techs Canada, ainsi que Mme Jessica Oliver, cheffe des Relations gouvernementales et réglementaires chez Wealthsimple.

Vous aurez cinq minutes pour présenter vos déclarations limitées.

Nous allons commencer par Mme Wilding, s'il vous plaît.

Carol Wilding (directrice générale, Comptables professionnels agréés de l'Ontario): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Merci, honorables membres du Comité, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

En tant que présidente-directrice générale des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, je suis ici pour présenter les perspectives de plus de 105 000 CPA de l'Ontario, soit près de la moitié des CPA du pays, sur cette importante discussion à propos du budget de 2025, du projet de loi C-15 et de l'avenir de l'économie canadienne.

À Davos, le premier ministre Carney a énoncé les enjeux. L'économie du Canada fait face à une « rupture », non pas à une « transition ». Il a affirmé que « Le Canada possède la conscience de ce qui se passe et la détermination à agir en conséquence. »

Compte tenu du rôle fondamental que les CPA jouent au sein des marchés de capitaux du Canada et de l'économie, la profession est prête et disposée à intervenir et à favoriser la croissance économique dont le Canada a besoin, maintenant plus que jamais.

En tant que fiscalistes et conseillers fiscaux, les CPA comprennent le rôle important que jouent les politiques fiscales pour encourager la croissance ou la limiter, et c'est pourquoi nous sommes ravis de voir les quelques mesures importantes proposées par le projet de loi C-15 pour réagir aux enjeux de longue date qui touchent le régime fiscal du Canada.

Par exemple, CPA Ontario a milité pour le rétablissement de l'Incitatif à l'investissement accéléré dans le cadre de la superdéduction à la productivité. Ce rétablissement permettra de stimuler les investissements et favorisera une dépréciation plus rapide des immobilisations. Il permettra aux sociétés de récupérer les coûts d'immobilisations plus rapidement, augmentera le flux de trésorerie et encouragera le réinvestissement dans les entreprises canadiennes et les travailleurs canadiens.

Les capitaux sont toujours à la recherche de stabilité. En périodes de bouleversement, la certitude représenterait un avantage concurrentiel pour le Canada, ce qui explique pourquoi l'Incitatif à l'investissement accéléré et d'autres dispositions prévues dans la superdéduction à la productivité seraient encore plus efficaces s'ils devenaient permanents. Les investissements sont essentiels pour l'avenir du Canada, mais ceux-ci doivent être dirigés vers les secteurs où ils produiront les plus grandes retombées.

Nos ressources naturelles demeurent essentielles pour bâtir l'avenir du Canada, mais nous savons tous que l'économie mondiale a changé. Les actifs intangibles, comme la propriété intellectuelle, l'intelligence artificielle et les données jouent maintenant un rôle crucial dans la prospérité économique et la souveraineté nationale. Notre régime fiscal doit s'adapter pour refléter cette réalité.

La simplification et l'élargissement du crédit d'impôt pour la RS&DE dans le projet de loi C-15 était un changement bienvenu, que les innovateurs et les entrepreneurs canadiens ont longtemps défendu, mais ce n'est pas un moment où on peut se contenter d'avancer à petits pas. Le Canada doit faire preuve d'audace, d'ambition et de volonté d'agir. Nous devons reconnaître que, après avoir adopté pendant des dizaines d'années une approche fragmentaire à l'égard des politiques fiscales, nous disposons désormais d'un système lourd et complexe, et cette complexité constitue un obstacle à l'investissement et à la croissance.

En tant que spécialistes fiscaux, les CPA peuvent constater de première main les conséquences du détournement des capitaux de l'endroit où ils peuvent le mieux être utilisés. Le projet de loi C-15 s'efforce de corriger cette lacune, y compris par l'élimination proposée de certaines dépenses fiscales inefficaces, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour effectuer un examen général nécessaire et, bien franchement, longtemps attendu du régime fiscal du Canada, un examen robuste effectué par des experts qui pourrait servir de plan directeur pour un régime fiscal stimulant la croissance, la compétitivité et la productivité du Canada. La réforme de notre régime fiscal aidera le Canada à attirer les investissements, l'entrepreneuriat et les talents qui feront croître notre économie, créeront des emplois et hausseront le niveau de vie pour tous les Canadiens.

Pour reprendre les propos du premier ministre Carney, « La nostalgie n'est pas une stratégie. » Il a également affirmé ceci : « Maintenant, nous devons passer à l'action. De manière équitable. Et rapide. »

Merci. Je suis impatiente de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame Wilding.

[Français]

Nous passons maintenant la parole aux représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Mathieu Lavigne (vice-président par intérim, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec): Bonjour.

Je remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de nous avoir invités à prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de l'étude du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

La Fédération des chambres de commerce du Québec compte plus de 1 000 entreprises membres et 120 chambres de commerce. Nous représentons, au total, plus de 40 000 entreprises dans toutes les régions du Québec et dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

Nous étions présents, à Ottawa, l'automne dernier, lors de la présentation du budget pour l'analyser et y réagir. Nous présentons évidemment d'ailleurs chaque année des mémoires prébudgétaires tant à Québec qu'à Ottawa pour exprimer le consensus des entreprises du Québec en matière de politique fiscale et budgétaire.

Je reviens sur le budget et le projet de loi qui nous occupent aujourd'hui.

Le budget, comme on l'a entendu, se voulait transformateur et axé sur l'investissement et la défense. Je réitère d'ailleurs l'importance pour le Canada de se doter rapidement d'une stratégie industrielle de défense, puisque le Québec est très bien positionné pour obtenir une part importante des investissements en défense.

Tout d'abord, soulignons plusieurs bonnes mesures qui répondent à des demandes que nous avons également formulées.

La bonification et la modernisation des encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental, ou RSDE, sont enfin mises en œuvre. C'est une excellente nouvelle. On doit continuer d'appuyer l'accroissement de l'investissement privé en innovation.

La superdéduction à la productivité, dont l'intervenante précédente a parlé, est également une bonne mesure dans le même esprit.

Ensuite, il y a la suppression de la taxe de luxe, qui est applicable aux aéronefs et qui est très bien reçue. On appliquait cette taxe à une de nos propres industries stratégiques, et sa suppression a été très bien reçue par l'industrie aérospatiale québécoise.

J'aimerais souligner également le Fonds pour bâtir des collectivités fortes qui a été annoncé. Il prévoit un investissement de 51 milliards de dollars sur 10 ans pour le financement des infrastructures locales. Nous espérons évidemment un déploiement rapide, et les régions québécoises devront recevoir leur juste part de ce fonds.

Ensuite, en matière de repreneuriat, nous sommes très favorables à la bonification de l'exonération cumulative des gains en capital, qui s'élève à 1,25 million de dollars. C'est une question particulièrement importante au Québec. On attend plus de 50 000 transferts d'entreprises d'ici 2030. C'est demain matin, il est donc très important d'avoir des mesures comme celle-là en place.

Par contre, nous sommes déçus de constater l'annulation de l'Incitatif aux entrepreneurs canadiens qui avait été prévu dans le budget précédent et qui aurait permis de réduire le taux d'inclusion des gains en capital.

En ce qui concerne le projet de loi C-15 précisément, nous appuyons également la modification qu'il propose à la Loi sur la réduction de la paperasse. Elle permettrait aux ministres d'accorder des exemptions réglementaires temporaires, ce qu'on appelle les bacs à sable réglementaires. C'est une logique qu'il faut systématiser, à Ottawa comme à Québec, pour autant que ce soit fait dans la transparence et avec des critères objectifs bien définis.

Maintenant, voici ce que nous aurions aimé voir soit dans le budget, soit dans le projet de loi C-15, soit dans les deux.

Concernant la fiscalité générale des entreprises, aucun allègement n'est prévu pour l'ensemble des entreprises. La One Big Beautiful Bill Act, aux États-Unis, c'est un tournant pour notre compétitivité fiscale et notre capacité à attirer des investissements. Nous demandons notamment une bonification de la déduction pour les petites entreprises qui aurait pu aider toutes les petites ou moyennes entreprises, ou PME, au Québec et au Canada.

Également, en matière de développement, de recherche et d'innovation, il manque toujours certains incitatifs fiscaux pour commercialiser les innovations brevetées. Nous avons une déduction de ce type, au Québec, soit la Déduction incitative pour la commercialisation des innovations, ou DICI. Nous aurions souhaité voir quelque chose de similaire, à Ottawa.

Les incitatifs à l'investissement accéléré, comme l'intervenante précédente l'a mentionné, c'est bien. Il faut les rendre permanents plutôt que de prévoir une suppression graduelle après 2030. Les États-Unis, eux, les ont rendus permanents. Il faut donc être compétitifs. On pourrait également augmenter l'admissibilité.

Ensuite, on ne peut pas s'adresser à des parlementaires fédéraux sans parler des travailleurs étrangers temporaires. Nous demandons toujours un moratoire complet sur les restrictions qui ont été imposées. Il s'agit de répercussions concrètes. Des entreprises québécoises, en ce moment, abandonnent des contrats et des projets d'investissement en raison du manque de travailleurs étrangers temporaires auxquels elles doivent renoncer.

En matière de marchés publics, les politiques d'approvisionnement réciproque, comme Achetez canadien, devraient s'appliquer notamment à certains appels d'offres stratégiques déjà en cours. Nous pensons notamment à ceux de VIA Rail.

Du côté des exportations, l'objectif est très ambitieux, soit doubler les exportations hors États-Unis. Cependant, les mesures de soutien annoncées ne sont, à notre avis, pas suffisantes pour y arriver. On aurait pu notamment défiscaliser une partie des revenus tirés de la vente de produits sur de nouveaux marchés. Différentes mesures auraient pu être mises en place pour faciliter l'exportation.

Pour ce qui est de l'aide financière accordée aux différents secteurs touchés par les droits de douane américains, les critères sont trop restrictifs et les sommes sont difficiles d'accès. D'ailleurs, les entreprises nous en parlent. C'est un aspect important.

Je conclus en parlant du secteur des télécommunications.

Il y a 188 médias locaux et régionaux qui ont disparu, au Québec, entre 2008 et 2026. Nous aurions souhaité qu'il y ait davantage de mesures. Des décisions récentes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, vont déprimer l'investissement régional. Une réforme à cet effet est hautement nécessaire.

Voilà. Ça couvre un peu ce dont nous avons discuté dans notre mémoire et ce à quoi nous avons réagi quant au budget. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la période des questions.

Merci de nous avoir invités.

● (0825)

La présidente: Merci, monsieur Lavigne.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec Mme Vega de Fintechs Canada pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Adriana Vega (directrice générale, Fintechs Canada): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Je m'appelle Adriana Vega et je suis directrice générale de Fintechs Canada, la principale porte-parole du secteur technologique financier du Canada. Collectivement, nos plus de 50 membres servent des millions de Canadiens au pays tous les jours.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-15. S'il est adopté et mis en œuvre, les réformes du secteur financier incluses dans ce projet de loi d'exécution du budget permettront de rendre la vie plus abordable pour les Canadiens et notre économie plus productive.

Comme nous le savons, notre secteur financier est fortement concentré, et, au fil du temps, cela a entraîné des conséquences réelles sur la capacité des Canadiens d'exercer un contrôle sur leur argent. Cela a également limité l'accès au capital, à la fois pour les particuliers et, de manière critique, pour nos petites entreprises.

Le Canada n'a pas suivi le rythme du reste du monde pour accroître la concurrence au sein de son secteur financier, limitant ainsi l'accès des Canadiens à un choix plus large ainsi qu'à des offres personnalisées et abordables.

Les réformes incluses dans le projet de loi C-15, concrètement celles qui mettent en place un système bancaire ouvert pour le Canada, sont unanimement saluées et attendues depuis longtemps. Lorsqu'elle sera en vigueur, la Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs permettra au secteur financier d'être plus efficace et plus robuste pour les Canadiens.

À titre d'exemple, une recherche menée par le Bureau de la concurrence estime que, dans le seul secteur de l'assurance, un cadre sur la portabilité des données pourrait faire économiser aux Canadiens entre 1 milliard et 3,8 milliards de dollars annuellement.

De plus, la loi d'exécution du budget inclut la Loi sur les cryptomonnaies stables. Il s'agit d'un texte de loi ambitieux qui répond aux demandes de l'industrie pour un cadre fédéral, et nous estimons qu'il permettra de soutenir la souveraineté du Canada dans l'avenir de la finance.

Cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Les règlements doivent être élaborés, et nous devons chercher à trouver le juste équilibre qui offre clarté, certitude et sécurité et préserve l'esprit proconcurrentiel de la loi.

Le Canada a une occasion unique de tirer profit des services bancaires axés sur les consommateurs et des technologies transformatrices comme les cryptomonnaies stables pour donner enfin l'élan attendu à notre économie, et on ne peut plus se permettre d'attendre.

Merci de l'invitation, et je répondrai volontiers à vos questions.

● (0830)

La présidente: Merci, madame Vega.

Je me tourne maintenant vers Mme Oliver de WealtheSimple, pour cinq minutes.

[Français]

Jessica Oliver (chef, Relations gouvernementales et réglementaires, WealtheSimple Investment Inc.): Merci, madame la présidente.

Je remercie aussi les membres du Comité de m'avoir invitée à témoigner ce matin. C'est un plaisir d'être des vôtres.

[Traduction]

Fondée à Toronto en 2014, Wealthsimple est maintenant l'une des institutions financières du Canada les plus fiables. Nous servons plus de trois millions de clients d'un océan à l'autre, et détenons plus de 100 milliards de dollars d'actifs en leur nom. Nous avons été des pionniers dans la création de produits qui ont fait baisser le coût des services financiers, qu'il s'agisse du courtage sans commission pour les actions et les FNB ou des comptes chèques sans frais portant intérêt. En 2025, nous avons fait économiser à nos clients environ 1,3 milliard de dollars de frais et versé plus de 200 millions de dollars d'intérêt dans les comptes chèques courants.

La loi d'exécution du budget que votre comité envisage d'adopter intègre des modifications législatives clés que nous jugeons cruciales pour bâtir un secteur financier plus concurrentiel, dynamique et axé sur le consommateur. Cela comprend l'achèvement du cadre de services bancaires ouverts, qui, combiné au lancement du système de règlement et de paiement en temps réel, rendra la gestion de l'argent plus rapide, plus sécuritaire et moins coûteuse pour les Canadiens; et la création de la loi réglementant les cryptomonnaies stables, qui permettra aux entreprises canadiennes de mettre sur le marché des cryptomonnaies stables en dollars canadiens, d'accroître l'efficacité des mécanismes de règlement et de renforcer notre souveraineté monétaire. Nous sommes heureux de voir le Parlement étudier sérieusement la loi et espérons que le processus s'achèvera rapidement.

Le changement qui aura les répercussions les plus immédiates pour les consommateurs canadiens de produits financiers dans le budget de 2025 est la promesse du gouvernement de mettre en place des mesures, ce printemps, pour interdire les frais d'annulation sur les comptes d'investissement et les comptes enregistrés. Ces frais ont grimpé en flèche au cours des 10 dernières années. En février 2016, un rapport sur les consommateurs produit par la CBC a révélé que la dernière des grandes banques avait mis en place des frais d'annulation visant les CELI, qui sont passés de 0 à 75 \$. Moins de 10 ans plus tard, les frais de transfert s'élèvent presque systématiquement à 150 \$ par compte. Parallèlement, le nombre de comptes que les Canadiens détiennent a augmenté radicalement grâce à la formidable popularité du CELI et du CELIAPP.

Bien que les Canadiens paient parmi les taux les plus faibles pour changer de compte chèques, la compétition entre les plateformes d'investissement est saine. C'est une bonne chose. Cela signifie que les consommateurs sont mobilisés et qu'ils prennent des décisions. Nous continuons de constater des transferts entrant et sortant records, parce que les consommateurs magasinent un peu partout, mais l'an dernier, les clients qui ont transféré des comptes vers Wealthsimple se sont vu facturer des frais d'annulation de plus de 60 millions de dollars. En janvier 2026, c'était 10 millions de dollars. Ces frais fixes pèsent le plus sur les jeunes Canadiens et sur ceux qui ont un petit solde — les gens mêmes que ces comptes sont censés protéger. Il en coûte à Wealthsimple environ 2 \$ pour traiter un transfert sortant, et nous ne facturons pas de frais.

Je veux vous donner deux exemples réels du tableau pour des Canadiens ordinaires. Un homme de Calgary, âgé de 25 ans, a transféré quatre comptes — un CELI, un REER, un CELIAPP et un compte non enregistré — d'une grande banque. Les quatre transferts ont été traités électroniquement en moins d'une semaine. Les

frais administratifs pour la banque n'étaient que de quelques dollars. Il s'est vu facturer 600 \$. Ces frais n'ont aucun lien avec le coût réel du traitement d'un transfert.

Parallèlement, une directrice de banque retraitée de 71 ans du Nord de l'Ontario a transféré ses épargnes — un CELI, un REER et un CRI. Les investissements totalisant 2 millions de dollars ont été liquidés, et l'argent a été retiré de son compte. Les fonds ne sont arrivés à Wealthsimple que 26 jours ouvrables plus tard, ce qui lui a coûté plus de 10 000 \$ en intérêts qu'elle aurait autrement touchés, tout en l'exposant à la volatilité des marchés. Elle a payé 459 \$ de frais.

Ce ne sont pas des exemples isolés. Lorsque les transferts entrants ont atteint un sommet en mars 2025, nos clients avaient 3 milliards de dollars en transit provenant d'autres institutions.

Mis à part la discussion sur les coûts d'exécution, les retards profitent à l'institution émettrice aux dépens du client. Pendant un transfert manuel, le capital du client est retiré de son compte et inscrit au bilan de l'institution émettrice, disponible pour être utilisé à des fins de rentabilité sous forme de prêts ou pour répondre aux exigences de liquidité, sans qu'il en résulte le moindre avantage pour le client. Ce n'est pas acceptable.

Le gouvernement fédéral réglemente les comptes enregistrés au moyen de la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (0835)

La présidente: Madame Oliver, puis-je vous demander de conclure, s'il vous plaît?

Jessica Oliver: Oui.

Nous reconnaissons qu'il existe une certaine complexité sur le plan des compétences, mais l'absence d'une solution miracle relevant d'un seul ordre de gouvernement ou d'un seul organisme de réglementation...

La présidente: Merci, madame Oliver. Je dois vous interrompre ici. Nous avons écoulé le temps.

Jessica Oliver: D'accord. Merci.

La présidente: Nous allons commencer notre première période de questions.

[Français]

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins qui sont ici ainsi que ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence.

Je vais profiter du fait que les représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec sont avec nous, par vidéoconférence, pour leur poser des questions. Je les salue, d'ailleurs.

J'ai, devant moi, les recommandations que vous avez faites. Une des recommandations touche un sujet d'actualité. Je parle du Programme des travailleurs étrangers temporaires, ou PTET.

Cette semaine, j'ai demandé au ministre des Finances s'il était en faveur d'une clause de droits acquis, communément appelée « clause grand-père », et il n'a jamais accepté de répondre à ma question.

Comment voyez-vous ça, une clause de droits acquis, pour nos entrepreneurs, au Québec?

Mathieu Lavigne: Bonjour, monsieur Lefebvre. Je vous remercie de la question. Je suis content de pouvoir interagir avec vous.

Effectivement, nous étions à Ottawa la semaine dernière avec des chefs d'entreprise pour discuter précisément des changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

La situation actuelle, c'est que les permis ne sont pas renouvelés par le gouvernement fédéral en raison des restrictions imposées il y a un peu plus d'un an. Concrètement, les entreprises doivent annuler des contrats et suspendre des projets d'investissement en raison d'un manque de main-d'œuvre. Des décisions extrêmement difficiles doivent être prises dans beaucoup de régions et de secteurs.

Ce que nous demandons au gouvernement fédéral, c'est, au minimum, de maintenir en poste et de rassurer les travailleurs qui sont déjà présents, qui travaillent, qui sont dans l'entreprise, qui sont intégrés. Il faut absolument le faire. Ce sont des décisions extrêmement difficiles pour notre économie en ce moment.

À Montréal, on voit cette situation dans les régions et dans plein de secteurs, par exemple en hôtellerie, dans le secteur manufacturier, en restauration. Il n'y a pas de solution à court terme, autre que de les maintenir en poste. C'est absolument nécessaire d'agir dès maintenant.

Eric Lefebvre: Merci de ces précisions. Cela dit, avez-vous obtenu un engagement du côté du gouvernement?

On le constate, le problème se trouve dans les régions. Lorsque le taux de chômage est en dessous de 5,5 %, c'est critique.

Avez-vous obtenu un engagement lors de vos rencontres avec des représentants du gouvernement?

Mathieu Lavigne: Non.

En fait, le problème, selon nous, c'est que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec se renvoient la balle dans le dossier des travailleurs étrangers temporaires. Ce que nous demandons aux deux paliers, autant au fédéral qu'à Québec, c'est qu'ils s'entendent ou qu'ils mettent en œuvre les mesures qu'ils gèrent eux-mêmes. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est géré par le fédéral, il est donc possible d'agir.

Je voudrais ajouter un point à ce sujet, parce qu'on parle d'aspects financiers. Nous avons consulté les entreprises et celles qui sont touchées ont déjà subi des pertes financières liées aux nouvelles restrictions. Ces pertes s'élèvent, en moyenne, à 500 000 \$. Les entreprises prévoient que leurs pertes se chiffreront à 2 millions de dollars, en moyenne, dans les deux prochaines années. C'est une moyenne, mais on peut comprendre que, plus l'entreprise est grande, plus elle emploie des travailleurs étrangers temporaires, plus l'impact financier est important.

Il s'agit d'une question clairement humanitaire, mais c'est aussi une question d'ordre économique pour les entreprises. Si elles ont recours au PTET, c'est qu'elles ne trouvent pas de travailleurs locaux. C'est aussi simple que ça. Le programme est compliqué et onéreux. Elles n'ont pas recours au PTET autrement qu'en dernier recours.

Il faut absolument empêcher cet exode, parce que ça aura des conséquences sur tous les travailleurs locaux, les travailleurs québécois qui travaillent dans l'entreprise. S'il n'y a plus de programme

pour les soudeurs ou les électromécaniciens, c'est aussi le comptable et le directeur des ventes de l'entreprise qui verront leur emploi menacé. Le tiers des entreprises touchées nous disent craindre pour leur survie, si ces restrictions sont maintenues.

● (0840)

Eric Lefebvre: Je vais vous donner l'exemple d'Idéal Cargo, une entreprise qui est présentement établie dans ma région. Vous avez parlé de soudeurs, d'employés temporaires qui sont au pays depuis quelques années et qui font un travail colossal. Là, je vous parle d'emplois dans de petits villages, où le conjoint ou la conjointe travaille au dépanneur ou au restaurant, ce qui permet de garder nos petits villages vivants. C'est important de le souligner. Les enfants y sont également intégrés.

Je suis un ancien entrepreneur. Je travaillais dans le secteur manufacturier, plus précisément dans le domaine de la fabrication de fermes de toit. On dit tout le temps que, l'important, c'est la prévisibilité. Présentement, les entreprises ne sont pas capables de prévoir la suite des choses.

Je reviens à l'exemple d'Idéal Cargo. Au cours des prochains mois, six autres employés perdront leur emploi, si jamais on ne renouvelle pas leur contrat. C'est vraiment dramatique. Comme vous le dites, les carnets de commandes sont pleins.

Mathieu Lavigne: Vous avez parlé d'Idéal Cargo. Nous étions à Ottawa la semaine dernière. Des représentants de CIF Métal y étaient aussi. Cette entreprise vit la même réalité, c'est-à-dire que, si elle ne peut plus compter sur certains travailleurs pour une partie de sa production ou une partie précise de sa chaîne de valeurs, ça aura des répercussions sur tout le reste de l'entreprise.

Dans le cas de cette entreprise, par exemple, certains travailleurs viennent des Philippines. Le programme est très important, parce que certains de ces travailleurs ne sont pas encore en mesure de faire une demande de résidence permanente. Ils n'ont pas encore le niveau de français demandé par le gouvernement du Québec.

On ne peut pas simplement leur dire de faire une demande d'admission au programme pour devenir des travailleurs permanents. Ce n'est pas encore possible, puisqu'ils n'ont pas encore le niveau de français exigé. Ce programme a été mis en place pour ça, justement.

Eric Lefebvre: Merci.

J'aimerais maintenant que vous me parliez de l'équilibre budgétaire.

Vous avez mentionné l'importance de retrouver l'équilibre budgétaire.

J'ai posé des questions au ministre des Finances sur ce sujet. Il m'a dit qu'on était rendu dans un autre monde et qu'aucun horizon temporel n'avait été établi pour le retour à l'équilibre budgétaire.

J'aimerais que vous m'en parliez un peu également.

La présidente: Il faudra être très bref, monsieur Lavigne.

Hubert Rioux (directeur économique, Fédération des chambres de commerce du Québec): C'est moi qui vais répondre à la question. Je suis Hubert Rioux, directeur économique de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Effectivement, nous demandons à Ottawa une loi sur l'équilibre budgétaire, comme ce qui existe à Québec, de façon à ce que les politiques budgétaires soient prévisibles dans le temps.

Nous savons que le Canada est relativement bien positionné en matière de dette publique par rapport au produit intérieur brut, ou PIB. Cependant, quand nous regardons la dette des administrations publiques partout au Canada, c'est une autre paire de manches.

La présidente: Pardonnez-moi, monsieur Rioux, je dois maintenant mettre fin à cet échange, parce que le temps est écoulé.

Merci, monsieur Lefebvre.

Monsieur Leitão, vous avez la parole pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je souhaite à tout le monde la bienvenue. Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Je ne dispose que de six minutes, mais je pense que je pourrai avoir encore la parole au deuxième tour de questions, à la fin, si nous nous comportons tous bien. On verra si j'ai le temps.

Je vais commencer par m'adresser aux représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Messieurs, je vous remercie d'être des nôtres. J'aurai beaucoup de commentaires, mais l'objectif, ce n'est pas que je parle moi-même, mais que vous me donniez plutôt votre avis.

Monsieur Lavigne, d'une façon générale, comment décririez-vous l'opinion de vos membres en ce qui concerne le budget fédéral?

Mathieu Lavigne: Monsieur Leitão, je vous remercie de votre question.

Globalement, elle est positive, parce qu'elle est axée, comme je l'ai dit, sur deux questions importantes, soit l'augmentation des investissements privés et la défense. Nous avions proposé ces deux priorités dans notre mémoire prébudgétaire.

J'ai aussi mentionné plusieurs mesures positives dans mon introduction. Globalement, nos membres ont une opinion positive du budget fédéral.

• (0845)

Carlos Leitão: Je vous remercie de votre réponse succincte.

Pour ce qui est de la défense, notre plan était d'annoncer notre stratégie industrielle de la défense hier. Toutefois, étant donné les événements, ça a été reporté. Nous sommes prêts, et ça va venir bientôt. En effet, c'est une partie importante de notre stratégie. Ce sera très important pour le Canada et pour le Québec.

L'investissement privé, bien sûr, est au cœur du budget. Ce que nous souhaitons, c'est d'accélérer l'investissement.

Dans ce contexte, je me garderai un peu de temps à la fin pour vous parler un peu aussi des travailleurs étrangers temporaires, car c'est important. Je veux d'abord aborder un autre point.

Vous avez brièvement fait allusion au reprenariat, donc au transfert d'entreprises, et au fait qu'au Québec, comme ailleurs au Canada, il va y avoir un très grand nombre d'entreprises qui devront procéder à ce transfert. Je sais que c'est quelque chose que la Fédération martèle depuis longtemps.

Pourriez-vous nous dire brièvement quelle serait, à votre avis, la mesure la plus efficace que le fédéral pourrait mettre en œuvre pour faciliter ce transfert d'entreprise?

Hubert Rioux: Bonjour, monsieur Leitão. Je suis Hubert Rioux, directeur économique de la Fédération.

En effet, comme mon collègue l'a mentionné, on s'attend à ce qu'il y ait 50 000 transferts d'entreprise au Québec d'ici 2030. Nous avons effectivement été un peu déçus de constater l'annulation de l'Incitatif aux entrepreneurs canadiens, parce que le coût d'option net pour les cédants va être important, malgré la bonification de l'exonération cumulative des gains en capital. En effet, les impôts qui vont être payés sur les gains en capital supérieurs à 1,25 million de dollars seront plus importants que prévu, si l'incitatif avait été maintenu.

Au fédéral, il y a aussi ce qu'on appelle la règle du 50 % + 1, qui oblige les entreprises familiales à transférer dès la première année plus de 50 % des actions avec droit de vote si elles veulent avoir accès à l'exonération des gains en capital.

Ce que nous demandons depuis longtemps, c'est de permettre plutôt le transfert progressif des actions avec droit de vote, de façon à alléger le poids financier du transfert d'entreprise, pour ce qui est des entreprises familiales qui, comme vous le savez, sont très importantes dans le tissu économique au Québec.

Carlos Leitão: C'est très bien, merci.

Évidemment, nous parlerons une autre fois de la déduction accordée aux petites entreprises. Nous avons eu beaucoup de conversations là-dessus. C'est très important.

L'une de vos propositions m'a intrigué. Vous parlez d'un incitatif d'ordre fiscal qui s'inscrirait dans nos efforts pour doubler les exportations à l'extérieur des États-Unis et qui permettrait aux entreprises d'augmenter l'attractivité de leurs exportations.

Pourriez-vous nous donner un peu plus de couleur là-dessus, s'il vous plaît?

Hubert Rioux: Effectivement, c'est une question intéressante.

L'objectif du gouvernement, comme vous le savez, est de doubler les exportations hors États-Unis d'ici 2035. Il y a un objectif de diversification qui est important. Il existe, ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis, des modèles d'incitatifs fiscaux qui vont en ce sens. Les États-Unis ont mis en place, par exemple, le Foreign-Derived Intangible Income, ou FDII, qui permet de défiscaliser une partie des revenus qui sont tirés de l'exportation vers de nouveaux marchés dans le domaine des biens. Nous pensons que ce serait une bonne idée d'aller dans ce sens également au Canada.

Un autre moyen de le faire serait de permettre ou d'accorder des crédits d'impôt pour couvrir une partie des dépenses de démarrage, donc de développement des affaires que les PME doivent faire pour exploiter de nouveaux marchés à l'international.

Il y a donc deux voies potentielles ou imaginables pour aller dans ce sens.

Carlos Leitão: Merci.

J'en prends bien note, parce que ça a l'air intéressant, en effet. Comme vous le savez, il y a un budget chaque année. Il y en aura un autre cette année aussi, donc nous prenons note de ces choses.

Je pense que j'arrive à la fin de mon temps de parole.

Concernant la question des travailleurs étrangers temporaires, je suis bien au courant des problèmes. C'est complexe, et cela touche les deux paliers de gouvernement. De notre côté, nous travaillons sur des solutions temporaires. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y aura des annonces bientôt.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente. Bonjour.

Je salue aussi mes collègues et tous les témoins qui nous font l'honneur d'être ici aujourd'hui.

Je vais poser mes questions aux représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Vous avez parlé évidemment de l'importance du rôle du fédéral pour les transferts en infrastructure, et vous avez salué le Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Toutefois, alors que le ministre des Finances avait annoncé quelque chose comme 150 milliards de dollars pour les investissements en infrastructures, le montant d'argent frais investi est de 8 à 16 milliards de dollars, selon les évaluations.

Le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, c'est 51 milliards de dollars sur 10 ans, donc 5 milliards de dollars par année pour l'ensemble du Canada. Cela comprend un montant d'un demi-milliard de dollars qui sera versé au Québec pour des infrastructures hospitalières. Ça ne couvre même pas l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Que pensez-vous du rôle du fédéral en ce qui concerne les transferts en infrastructures?

Bien que vous ayez salué ce qui a déjà été fait, parce que c'est mieux que zéro, croyez-vous que c'est suffisant?

● (0850)

Mathieu Lavigne: Je pense que des montants comme ceux-là ne seront jamais suffisants, parce que les besoins en infrastructures sont immenses au Québec.

Il y a un peu plus d'un an, on a effectué une étude sur l'importance du maintien des actifs. On sent qu'il y a beaucoup d'investissements, autant par le fédéral que par le Québec, dans les nouvelles infrastructures. Cependant, ce qui manque le plus, ce sont des investissements, autant du fédéral que du Québec, pour le maintien des infrastructures existantes.

J'utilise le métro de Montréal quotidiennement, et il y a de plus en plus de problèmes. La station Saint-Michel a été fermée il n'y a pas si longtemps.

On voit les répercussions du mauvais état des infrastructures. Il est donc important que les investissements, qu'ils viennent du fédéral ou d'ailleurs, soient consacrés précisément à ça. Avant de se lancer dans plein d'autres projets, il est important de s'assurer que ceux qu'on a actuellement fonctionnent correctement.

Jean-Denis Garon: On va quand même encore soulever le fait qu'il y a de la capacité fiscale à Ottawa et que presque toutes les infrastructures sont provinciales ou municipales. C'est toujours une question de dysfonctionnement du fédéralisme qu'on a dans les pattes.

J'aimerais revenir sur l'amortissement accéléré. Comme économiste, je sais que, par exemple, la Grande-Bretagne a fait une revue, appelée Mirrlees Review, il y a quelques années. Certains pays font des revues de leur système fiscal de façon périodique. Ce qu'on montre beaucoup, c'est que ça devrait essentiellement être appliqué dans tous les secteurs. Pour l'amortissement accéléré et immédiat, le gouvernement choisit ses joueurs, il choisit des secteurs. Il prend donc une position.

Des secteurs sont complètement laissés de côté, comme les télécommunications, alors que nous devons renforcer notre souveraineté en matière de fibre optique. Par ailleurs, on sait que ça va peut-être être désavantageux pour les plus petits joueurs, les PME de petite taille.

Si vous aviez une modification à apporter à l'amortissement accéléré et immédiat, qu'est-ce que vous feriez?

Hubert Rioux: Merci, monsieur Garon.

Effectivement, je pense qu'il faut étendre cette mesure incitative à l'ensemble des secteurs, peut-être prioritairement au secteur minier. Je pense notamment aux minéraux critiques et stratégiques, ou MCS, et au secteur de la défense, compte tenu des investissements importants qui vont être requis dans les prochaines années.

Il faut aussi rendre ça permanent. Ça a été dit depuis le début, mais le rattrapage qu'on a à faire au Canada en matière d'investissement privé et de productivité va requérir des investissements constants et croissants au cours des années.

Jean-Denis Garon: J'aimerais juste vous poser une question complémentaire, monsieur Rioux.

Pensez-vous que c'est la stratégie du gouvernement? Fait-il en sorte que ce soit temporaire pour pouvoir dire aux entreprises d'en profiter pendant qu'il en est encore temps?

Hubert Rioux: C'est l'impression que j'ai.

J'imagine que c'est aussi une question de capacité budgétaire, évidemment. La prévisibilité est importante pour les entreprises. L'idée n'est pas de dire: « Investissez maintenant et assoyez-vous sur vos lauriers après. » Il faut faire des investissements croissants, année après année, pour effectuer le rattrapage qu'on doit faire.

Jean-Denis Garon: Monsieur Rioux, vous avez dit que les bacs à sable réglementaires n'étaient pas une mauvaise idée et que ça se faisait ailleurs. Le gouvernement donne quand même beaucoup de liberté.

Quelles sont les principales restrictions qu'on devrait mettre en place à cet égard pour s'assurer que la volonté du Parlement est respectée?

Hubert Rioux: Effectivement, nous pensons que c'est une bonne idée d'aller dans ce sens. Comme vous le dites, ça se fait ailleurs dans le monde. Cependant, il faut des critères objectifs qui sont mieux définis que ce qui se trouve actuellement dans le projet de loi C-15, qui est assez large. On parle de gestion des risques, d'intérêt public, et ainsi de suite, mais ça ne veut pas dire grand-chose en l'état.

Jean-Denis Garon: Ce que vous dites, c'est qu'il faudrait être plus précis.

N'est-ce pas?

Hubert Rioux: Oui, c'est cela.

Il existe un modèle intéressant, à savoir France Expérimentation. Il a des critères très précis. Vous pouvez aller voir le site Web. Ce modèle fonctionne bien depuis plusieurs années.

Jean-Denis Garon: Merci. Nous allons regarder ça. Ça va peut-être orienter notre travail sur des amendements.

J'aimerais poser une question à Mme Wilding, de l'organisme Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Dans le budget, le ministre des Finances a séparé les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Lorsqu'on regarde ce que le ministre qualifie d'investissement, on reste un peu dubitatif.

Chez les Comptables professionnels agréés de l'Ontario, pensez-vous que tout ce que le ministre des Finances a qualifié d'investissement est généralement interprété de la même façon selon une approche comptable ou selon les principes comptables généralement reconnus?

S'agit-il d'investissements au sens comptable du terme?

● (0855)

[Traduction]

Carol Wilding: Merci de poser la question.

Je suis vraiment ici pour discuter davantage de la politique fiscale que du traitement comptable proprement dit du budget fédéral. Je pense que c'est quelque chose qui, au bout du compte, lorsque le budget sera mis en œuvre et, évidemment, le...

[Français]

Jean-Denis Garon: Je comprends que la question vous rend mal à l'aise, alors nous allons gagner du temps.

Je vais me tourner vers les gens de la Fédération des chambres de commerce du Québec, ou FCCQ. Nous pourrions continuer au prochain tour de questions.

[Traduction]

Carol Wilding: Non, ce n'est pas que je sois mal à l'aise. Je pense seulement que je ne suis pas ici pour me prononcer sur le traitement comptable ou la politique fiscale sous-jacente.

Merci.

[Français]

Jean-Denis Garon: Nous sommes ici pour parler du budget, et les comptables me semblent bien qualifiés pour nous dire ce qu'est un investissement. Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Kelly pour cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Non. Je pense...

La présidente: Je pensais que vous aviez dit que vous alliez échanger.

Pat Kelly: Pendant la deuxième heure.

La présidente: Pendant la deuxième heure. D'accord.

Dans ce cas, nous passons à M. McLean pour cinq minutes.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vais adresser mes questions à Mme Vega et à Mme Oliver.

Tout d'abord, les services bancaires ouverts accusent un important retard au Canada depuis longtemps. Je me rappelle avoir travaillé sur ce dossier en 2017 et en 2018, et rien ne semble avoir bougé depuis. Ce n'est pas une bonne chose.

Madame Oliver, savez-vous pourquoi cela a pris autant de retard au Canada?

Jessica Oliver: Je pense que, en ce qui concerne le soutien, il a été de plus en plus important au cours des dernières années...

Greg McLean: Je m'excuse de vous interrompre, mais je ne vous questionne pas au sujet du soutien. Je vous demande ce qui a pris au gouvernement autant de temps, entre 2016 et 2018, pour établir un quelconque type de cadre sur les services bancaires ouverts, alors que tous les autres pays du monde avançaient beaucoup plus rapidement.

Jessica Oliver: Je ne saurais vous le dire.

Greg McLean: Merci.

L'Australie dispose d'une voie de paiement en temps réel depuis que les services bancaires ouverts ont été mis en place il y a plus de huit ans. Pensez-vous que le système de paiement en temps réel restera pertinent une fois que le commerce de cryptomonnaie, le bitcoin et l'émission de cryptomonnaies stables l'auront remplacé? Cela finira-t-il par être plus coûteux que l'autre option?

Jessica Oliver: Nous considérons absolument le système de paiement en temps réel comme essentiel et complémentaire aux autres innovations. Les cryptomonnaies stables sont aussi, selon nous, très importantes, mais les actifs numériques n'en sont qu'à leurs débuts.

Tous les autres pays du G7 disposent d'un système de paiement en temps réel. Dans chacun de ces pays, le gouvernement a assumé le leadership et rendu la participation obligatoire pour s'assurer que les consommateurs en tirent des avantages et que la concurrence est renforcée. Nous estimons que le système de paiement en temps réel a clairement un rôle à jouer au Canada pour atteindre les mêmes objectifs.

Greg McLean: Quels sont les coûts d'un système de paiement en temps réel par rapport à une transaction en cryptomonnaies stables?

Jessica Oliver: Je n'en suis pas certaine. Je sais que la grande majorité, soit bien plus de 95 %, des transactions en cryptomonnaies se font en dollars américains.

Greg McLean: D'accord, mais nous parlons ici d'une loi qui sera mise en place au Canada.

Cela m'amène à ma prochaine question, qui porte sur l'importance de disposer de cette infrastructure au Canada pour que nous puissions nous conformer à la loi canadienne. Pensez-vous que cela est énoncé correctement dans le cadre du gouvernement, quant à la manière dont il va établir un régime de cryptomonnaies stables au Canada?

Jessica Oliver: Je pense que l'étape pour affirmer la compétence des cryptomonnaies stables en tant qu'instrument de paiement est certainement conforme à la manière dont nos consommateurs l'utilisent. Si vous prenez par exemple un bitcoin, que nous offrons à nos clients et qui est réglementé en tant que garantie, dans un mois donné, 10 % du volume total que nous détenons... Disons que, si vous déteniez 1 million de dollars en bitcoin, 100 000 \$ seraient transigés dans un mois donné. L'USDC est la cryptomonnaie stable la plus couramment utilisée sur notre plateforme, et ses entrées et sorties atteignent 250 %. Nous constatons qu'il est utilisé pour régler des transactions, et non pour être acheté et conservé.

Nous sommes favorables à une compétence fédérale en matière de cryptomonnaies stables, et espérons que les provinces...

Greg McLean: Merci.

J'aimerais simplement passer rapidement, s'il vous plaît, à la dernière question pour vous, qui concerne la Banque du Canada en tant qu'organisme de réglementation. Voyez-vous un problème s'il y a d'autres émetteurs de cryptomonnaie, si la Banque du Canada, qui est également une émettrice potentielle de cryptomonnaie, est l'organisme de réglementation de ces entités?

Jessica Oliver: Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que la Banque du Canada soit l'organisme de réglementation des paiements.

• (0900)

Greg McLean: Pensez-vous qu'il y a un problème en matière de protection des renseignements personnels si la Banque du Canada, le gouvernement du Canada, est l'organisme de réglementation des cryptomonnaies? Je pense à des problèmes que nous avons eus au Canada lorsque le gouvernement a gelé des comptes bancaires. Comme la Cour fédérale l'a affirmé, le fait que la Banque du Canada soit en mesure de geler les émissions de cryptomonnaie constitue un dépassement majeur. Pensez-vous que cela crée un tel risque?

Jessica Oliver: Non, je ne vois pas de corrélation.

Greg McLean: D'accord.

Je vais passer à Mme Vega pour une question complémentaire rapide.

Le problème avec cette loi, c'est qu'aucun intérêt n'est payable sur les cryptomonnaies, or la plupart de vos émetteurs offrent des bonis et des intérêts pour inciter les transferts. Voyez-vous cela comme un obstacle à l'adoption d'une cryptomonnaie auprès de vos membres?

Adriana Vega: Je pense que les détails feront foi de tout. Même aux États-Unis, dans la loi GENIUS, simplement en raison de la façon dont elle a été rédigée, les versements de rendement sont également interdits. Je pense qu'il est encore tôt.

Ce qui compte pour nos membres, comme vous l'avez mentionné à juste titre, c'est que si vous êtes un portefeuille, si vous fournissez le service, l'avantage ou le désavantage concurrentiel qu'un rendement ou un plan de récompenses, si vous le voulez, vous offrira, c'est ce qui déterminera notre compétitivité en tant que pays dans le contexte des cryptomonnaies stables. Je pense qu'il reste beaucoup de détails à confirmer dans la réglementation, mais dans les échanges que j'ai eus avec les responsables du ministère des Finances, on comprend bien la dynamique et le type de conséquences que cela aurait sur la concurrence...

La présidente: Merci, madame Vega. Nous allons devoir arrêter ce tour ici.

Merci, monsieur McLean.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Sawatzky pour cinq minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos témoins d'être venus aujourd'hui.

Madame Vega, j'aimerais commencer par une question générale.

Pourriez-vous résumer quelle mesure est la plus bénéfique pour les Canadiens, selon vous, dans le budget de 2025?

Adriana Vega: En toute honnêteté, je pense que le tableau d'ensemble, cet esprit de compétition dans certaines des réformes visant le secteur financier, est une chose attendue depuis longtemps, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire. Vous pouvez y voir les répercussions sur l'économie de manière plus générale du point de vue du consommateur, mais aussi de celui des petites entreprises.

En ce qui concerne les services bancaires ouverts, je pense que tout le monde dans la salle et certains des membres eux-mêmes l'ont déjà mentionné. Beaucoup d'entre nous attendent cela depuis longtemps. Je pense qu'il est vraiment temps de passer à la mise en œuvre et à l'exécution, et de nous assurer que tout fonctionne de la manière dont cela doit fonctionner dans cet esprit proconcurrentiel. Ce n'est qu'alors que nous verrons les répercussions, notamment par la réduction des frictions liées aux transactions financières. Nous observerons des répercussions chez les participants qui présenteront de meilleures offres, et constaterons que différents participants pourront offrir plus de services et de prêts avantageux à leurs clients.

J'attirerais tout particulièrement l'attention sur les petites entreprises, parce que, à l'heure actuelle, il est très compliqué pour une petite entreprise d'effectuer des transactions. Je suis personnellement convaincue que c'est ce qui empêche les petites entreprises de s'insérer dans le commerce mondial. Comme vous le savez, si vous êtes une petite entreprise et que vous voyez qu'un paiement sera retardé pendant plusieurs semaines, vous y pensez à deux fois avant de conclure ces transactions. Je pense que la loi sur les services bancaires ouverts et celle sur les cryptomonnaies stables, de notre point de vue, seront les plus percutantes.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Vous diriez donc que ce budget est sur la bonne voie, n'est-ce pas?

Adriana Vega: Assurément, et j'encourage les députés à l'approuver.

De notre point de vue, il s'agit d'une trousse robuste de réformes pour le secteur financier. S'il y a des lacunes à combler, nous sommes fermement résolus à travailler avec le gouvernement concernant l'élaboration réglementaire. Je serai heureuse d'en parler davantage.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup. C'est formidable de vous l'entendre dire. J'espère aussi certainement qu'il sera bientôt adopté.

Passons à vous, madame Oliver. Dans les consultations prébudgétaires de Wealthsimple, il y avait une note qui disait ceci:

[...] les frais d'annulation sont passés de 0 \$ à 75 \$ au début des années 2010 pour atteindre presque partout 150 \$ par compte en 2025—coûtant aux Canadiens des centaines de millions de dollars annuellement et assumés de manière disproportionnée par la génération Z et les milléniaux.

Je me demande si vous pourriez parler de façon générale des frais d'annulation.

Jessica Oliver: Oui. Les conséquences disproportionnées sur les jeunes sont, à mon avis, très importantes. Nous parlons beaucoup de réduction de la confiance envers le gouvernement et les grandes institutions. Je pense qu'il est important de réfléchir à ce qui y contribue. Si vous détenez 5 000 \$ dans un compte d'épargne pour l'achat d'une première maison et que vous déménagez, que vous vous mariez ou pour toute autre raison vous amenant à déplacer ce compte, on vous facturera des frais de 150 \$ sur un solde de 5 000 \$, ce qui est décourageant. On a l'impression que les grandes institutions peuvent profiter de vous et vous imposer des frais à tout moment, en toute impunité.

C'est comme ça que les gens se sentent, parce que c'est ce qu'ils vivent. Ils en font l'expérience. Les personnes qui réussissent à faire renverser ou rembourser ces frais sont les clients bien nantis.

Pour la grande majorité, nous essayons de les rembourser. Nous remboursons autrefois les frais exigés par d'autres institutions. Nous ne facturons aucuns frais d'annulation. Nous remboursons autrefois les frais des clients ayant des comptes d'au moins 5 000 \$. Ce n'était pas viable. Nous avons augmenté cela à 15 000 \$. Ce n'était pas viable non plus. Nous avons augmenté la limite inférieure à 25 000 \$, mais avons rendu la procédure automatique plutôt que d'obliger les gens à le demander.

Nous nous sommes rendu compte que seulement 35 % des clients admissibles au remboursement le demandaient. Nous avons cherché à savoir qui n'avait pas demandé son remboursement et qui l'avait fait. Les gens en meilleure santé financière et plus âgés étaient plus susceptibles de demander le remboursement auquel ils avaient droit. N'oubliez pas que la moitié des clients qui transfèrent des comptes vers Wealthsimple n'avaient pas des montants supérieurs au seuil de 25 000 \$. Selon l'ARC, le CELI moyen n'atteint pas 25 000 \$ avant l'âge de 50 ans, ce qui signifie que le client moyen âgé de moins de 50 ans qui déplace un CELI n'est pas admissible au remboursement. Même s'il l'est, il est peu probable qu'il sache qu'il peut le demander.

• (0905)

Jake Sawatzky: Merci.

À un moment où, tout particulièrement, beaucoup de jeunes sont aux prises avec des problèmes d'abordabilité, je pense que ce serait un changement bienvenu.

La consultation prébudgétaire de Wealthsimple réclamait également que les services bancaires axés sur les consommateurs...

La présidente: Excusez-moi, monsieur Sawatzky. Cela met fin à votre temps.

Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je vais poursuivre avec les gens de la FCCQ.

Je voulais aborder la taxe sur les services numériques, une taxe que nous avons saluée, même si elle était possiblement imparfaite. Le gouvernement libéral a décidé de l'abroger pour plaire à Donald Trump. Finalement, on s'est rendu compte que rien ne plaît à Donald Trump et que ça ne nous a rien donné.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'abolition de la taxe sur les services numériques, mais aussi, de façon plus générale, de ce qui se passe concernant nos médias écrits et télévisuels, notamment en région. C'est aussi la colonne vertébrale de notre démocratie locale, à bien des égards. On aurait pu utiliser les revenus de la taxe pour financer un fonds visant à aider nos médias locaux.

Qu'en pensez-vous?

Hubert Rioux: Effectivement, l'abolition de cette taxe est une occasion ratée, puisqu'elle aurait profité à nos entreprises de télécommunications, dans la mesure où elles n'y auraient pas été assujetties.

Cela dit, comme mon collègue l'a mentionné, beaucoup de médias régionaux et locaux ont fermé au Québec dans les 20 dernières années. Nous pensons que des mesures peuvent être mises en place pour compenser l'abolition de la taxe sur les services numériques, ou TSN, qui serait venue rétablir un terrain de jeu concurrentiel.

Par exemple, on pourrait étendre la portée du crédit d'impôt remboursable pour les coûts de main-d'œuvre journalistique à toutes les plateformes, afin qu'il s'applique non seulement aux médias écrits, mais aussi aux entreprises de radiodiffusion et de télédiffusion. On pourrait aussi dépenser davantage dans la publicité gouvernementale auprès de nos médias canadiens et modifier l'article 19 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour empêcher la déduction fiscale des dépenses publicitaires canadiennes auprès de plateformes numériques étrangères.

Alors...

Jean-Denis Garon: Je suis désolé de vous interrompre. Le temps est une denrée rare, dans la deuxième opposition.

Est-ce que ça vous inquiète encore de voir des grandes plateformes non taxées qui ont un accès gratuit d'un point de vue fiscal, et qui, finalement, font de l'argent avec ce qui est produit par des médias locaux qui ont de la difficulté à arriver? Est-ce que ça vous frustre un peu de voir ça?

Hubert Rioux: Voici ce que je dirais, monsieur Garon. Il faut que le terrain de jeu concurrentiel soit juste et équitable pour tout le monde, tout simplement.

Mathieu Lavigne: Je veux ajouter quelque chose à ce sujet. Les lois actuelles et celles du CRTC datent d'une époque où les gros joueurs étaient les gros joueurs canadiens. Maintenant, les gros joueurs sont les gros joueurs internationaux. Nos entreprises canadiennes et québécoises, même les plus grandes, ne sont plus les gros joueurs qu'elles étaient par rapport à l'ensemble du paysage. Il faut s'adapter à cette réalité.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec Mme Cobena pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, madame la présidente.

Je vais adresser mes questions à Mme Wilding.

Merci d'avoir partagé votre temps. J'étais autrefois arbitre dans le milieu des moyennes entreprises, dans le domaine commercial, alors naturellement, les comptables étaient mes meilleurs amis pendant de nombreuses années. Merci de nous avoir fait part de votre expertise.

De manière générale, quel serait le coût le plus important en matière de conformité pour les PME?

● (0910)

Carol Wilding: Du point de vue du marché des petites et moyennes entreprises, l'un des plus grands obstacles est l'impôt sur les sociétés, une mesure qui décourage la croissance. Les petites entreprises atteignent ce seuil de 500 000 \$ assez rapidement. Nous les décourageons de croître à un moment où il est pourtant crucial de leur fournir des capitaux d'amorçage. Il s'agit réellement du plus grand obstacle du point de vue des petites entreprises pour ce qui est de leur capacité de croissance.

Une fois le seuil atteint, leurs impôts augmentent fortement; cela ne fait que les décourager d'investir. C'est une chose que nous constatons dans nos échanges avec les praticiens, qui sont des conseillers fiscaux dans le domaine des petites et moyennes entreprises, lesquelles constituent évidemment un segment important de l'économie du Canada.

Sandra Cobena: Exactement.

Je dis toujours que les petites entreprises deviendront des moyennes entreprises qui deviendront de grandes entreprises, alors bien sûr...

Carol Wilding: Exactement.

Sandra Cobena: ... nous voulons nous assurer de soutenir les petites entreprises.

Dans cette optique, y a-t-il des règles fiscales fédérales qui nuisent de manière disproportionnée aux entreprises en démarrage ou aux petites entreprises — les entreprises familiales, peut-être — de votre point de vue?

Carol Wilding: Je vais revenir à certaines des observations que j'ai formulées au début, soit que nous évoluons vraiment — nous y sommes déjà, bien que notre régime fiscal n'ait pas gardé le rythme — vers une économie de l'innovation, intangible et numérique, pourtant nous essayons de fonctionner dans une économie moderne avec un régime fiscal vieux de 60 ans. Ce régime fiscal ne reflète pas ou ne comprend pas des choses comme le déplacement de la propriété intellectuelle.

Prenez par exemple un régime de coffre de brevets. C'était proposé dans l'énoncé économique de l'automne, et c'est étrange que cela ne se soit pas retrouvé ici. J'espère que cette mesure sera mise en place, car ce sont certains des exemples de réforme fiscale audacieuse dont nous avons besoin. Il nous faut des réformes fiscales générales, tant à l'échelon des entreprises qu'à l'échelon personnel, si nous voulons encourager les petites entreprises et les entrepreneurs, en particulier dans l'économie de l'innovation, à intervenir, à investir et, surtout, à rester au Canada, car des éléments comme la propriété intellectuelle et les actifs intangibles se déplacent très facilement de part et d'autre des frontières.

Sandra Cobena: Oui, vous avez raison.

Je me rappelle que, à l'époque où je travaillais dans le domaine des prêts, les liquidités étaient une mesure plus importante que toutes les autres. Très souvent, les liquidités en période d'incertitude

sont l'aspect le plus crucial et le plus important des activités d'une petite entreprise. En ce moment, on pourrait dire que nous vivons dans une période d'incertitude économique.

Quelles modifications législatives nous recommanderiez-vous d'étudier pour améliorer la stabilité de ces liquidités, en particulier pour les PME?

Carol Wilding: Oui, les liquidités sont essentielles. Si vous tentez simplement de réussir à verser la paie — ce qui est, très concrètement, la réalité de certaines petites entreprises qui survivent d'une période de paie à la suivante... Je pense que certaines des mesures prévues pour les amortissements — la capacité d'offrir certains de ces amortissements accélérés — aident à court terme.

L'élément le plus important, c'est l'incertitude liée à certaines de ces mesures qui vont potentiellement encourager les investissements et donc contribuer au flux de trésorerie, mais qui ne sont pas nécessairement permanentes, n'est-ce pas? Elles préviendront des investissements de capitaux supplémentaires, ce qui empêchera... Les flux de trésorerie suivent tout simplement les mouvements réels de capital.

Je reviendrais aux politiques qui offrent de réels incitatifs et qui garantissent la stabilité nécessaire pour investir et en voir les retombées à long terme. Cela — et nous revenons ici à la superproductivité — est parfait, mais demeure à très court terme, et il reste de nombreuses autres mesures à mettre en place, y compris en matière de RS&DE.

Sandra Cobena: Je vous remercie de votre réponse.

Je me souviens d'avoir eu un certain nombre de conversations avec des propriétaires d'entreprise qui ont dit que le volume de travail lié à la production de rapports et à la conformité était parfois peu pratique et représentait une charge administrative. Cela les oblige à affecter des ressources en ce sens.

Avez-vous des recommandations pour que nous puissions atténuer ce fardeau?

La présidente: Veuillez répondre très rapidement, s'il vous plaît.

Carol Wilding: Premièrement, c'est étonnant. Dans un récent rapport de recherche, cela représentait plus de 4 milliards de dollars par année, soit 0,15 % du PIB pour ce qui est du coût réel de la conformité et de la charge administrative.

La présidente: Je m'excuse, madame Wilding. Je vais devoir vous arrêter là.

Cela met fin au temps pour ce tour-ci.

Merci, madame Cobena.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. MacDonald pour cinq minutes.

● (0915)

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Bonjour, madame la présidente.

Bonjour à tous les témoins qui sont présents ce matin.

Je vais adresser ma première question à Mme Vega.

Le projet de loi C-15 contient des dispositions sur les services bancaires axés sur les consommateurs ainsi que des dispositions concernant l'élaboration d'un système de paiement en temps réel. Elles visent évidemment à moderniser le système bancaire du Canada. Ces mesures se font peut-être attendre depuis longtemps. Néanmoins, de nombreux aînés canadiens en région rurale comptent sur ces rencontres en personne avec leurs institutions bancaires.

Pourriez-vous nous dire comment obtenir le meilleur des deux mondes? Avons-nous besoin de sensibilisation? Qui peut la fournir? Les aînés sont la clientèle la plus vulnérable aux frais bancaires, à cause de la nature des transferts à la retraite, puis des autres transferts effectués au moment du décès. Y a-t-il une façon pour nous d'obtenir le meilleur des deux mondes?

Adriana Vega: Les activités des entreprises de technologie financière sont principalement numériques. La plupart d'entre elles n'ont pas pignon sur rue comme une banque traditionnelle, par exemple. Les perturbations touchent tout le monde. Les banques ferment parfois des succursales, etc.

Vous soulevez un bon point. Les aînés dans les collectivités rurales sont peut-être les plus vulnérables. C'est un important élément d'éducation qui doit se faire à la fois du côté du gouvernement et de l'industrie.

Vous avez évoqué des choses comme le système de paiement en temps réel, par exemple. Il est important pour nous de le voir comme un écosystème. Aucune technologie unique ne fonctionne en vase clos, et aucun participant d'un marché unique ne fonctionne en vase clos. C'est même quelque chose que nous observons du côté de la réglementation. Si vous élaborez des règlements concernant les services bancaires ouverts ou des cryptomonnaies stables, beaucoup d'éléments dépendent du fait de savoir si nous avons un système qui permet le déplacement en temps réel de l'argent. Toutes ces choses s'additionnent; elles ne sont pas distinctes les unes des autres.

Je tiendrais également compte du risque dans cette équation, qui fait partie de cette responsabilité commune pour l'ensemble de l'écosystème. De notre point de vue, nous avons été très favorables à la réglementation. Nous avons défendu la réglementation. L'une des raisons pour lesquelles nous avons appuyé aussi fortement les activités associées aux paiements de détail, c'est que nous croyons que la confiance est le fondement de notre secteur. Il est important pour les clients d'être protégés et de ne pas être tenus responsables lorsque les choses tournent mal. Cela s'applique à tous les clients d'un bout à l'autre du Canada.

Pour revenir à votre point, cela nécessite-t-il plus d'éducation et de collaboration? Tout à fait. Je me suis personnellement engagée à tendre la main aux différents intervenants afin que nous travaillions tous ensemble à protéger les clients canadiens.

Kent MacDonald: Et voilà.

Je vais maintenant me tourner vers Mme Oliver.

Je suis très encouragé. Vous avez évoqué les frais et votre objectif avec Wealthisimple de réduire les frais bancaires. J'ai dirigé une entreprise pendant plus de 40 ans avant d'arriver sur la Colline du Parlement. Les frais bancaires m'agaçaient énormément lorsque je dirigeais cette entreprise, surtout pour les petites choses, que vous avez abordées dans votre déclaration liminaire.

Pourriez-vous me donner votre avis sur la présence d'un plus grand nombre d'options? Nous entendons tous dire que la compétition est une bonne chose. Cela va-t-il — je ne nommerai personne — rendre les cinq grandes banques plus responsables pour ce qui est de la facturation des frais?

Jessica Oliver: Je vois dans votre commentaire un réel parallèle avec le fait de diriger une entreprise et la manière dont les choses s'additionnent. Tout s'additionne.

À propos de votre commentaire au sujet des aînés, ce sont des gens qui sont beaucoup plus à l'aise en personne, et certains d'entre eux qui ont des problèmes de mobilité sont reconnaissants de pouvoir gérer les choses à distance. La technologie apporte également des options en matière de sécurité. Ma mère adore pouvoir se connecter à son application Wealthisimple et verrouiller sa carte de crédit pour que personne ne puisse l'utiliser. Elle peut l'activer et la désactiver sur son application. Beaucoup d'institutions sont dotées de ces fonctions. Tant qu'il y a une demande du marché, le marché est bien positionné pour y répondre. Qu'il s'agisse de services en personne pour les gens qui préfèrent cette option ou...

Nous avons lancé au départ un régime d'épargne-retraite collectif pour servir notre propre secteur d'activité. Vous avez entendu la semaine dernière l'Institut C.D. Howe dire que seulement 19 % des petites et moyennes entreprises offrent des régimes d'épargne-retraite collectifs, et c'est une préoccupation.

• (0920)

La présidente: Madame Oliver, pourriez-vous conclure rapidement, s'il vous plaît?

Jessica Oliver: Oui.

Nous servons maintenant 1 000 petites et moyennes entreprises en leur offrant des régimes d'épargne-retraite collectifs pour leurs employés. Leurs employés ont économisé 1 milliard de dollars...

La présidente: Merci, madame Oliver.

Jessica Oliver: ... et 95 % d'entre elles n'ont pas offert ces régimes.

La présidente: Nous allons devoir nous arrêter ici.

Merci beaucoup, monsieur MacDonald.

Cela met fin à la première heure de notre réunion aujourd'hui.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier tous nos témoins, en personne et en ligne.

Nous allons maintenant suspendre brièvement les travaux pendant que nous changeons les témoins pour la prochaine partie de notre réunion.

Merci beaucoup.

• (0920)

(Pause)

• (0920)

La présidente: Nous reprenons.

Chers collègues, nous allons commencer notre deuxième heure.

J'aimerais prendre un instant pour accueillir nos témoins pour cette heure.

Nous recevons M. Ehren Cory, président-directeur général, de la Banque de l'infrastructure du Canada. Il est accompagné de M. Frédéric Duguay, avocat général et secrétaire de la Banque.

J'aimerais fournir quelques brèves observations à l'intention de nos nouveaux témoins.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence...

En fait, il n'y a que M. Garon. Vous savez quoi faire, alors c'est bon.

Je rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Monsieur Cory, vous avez cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire. Allez-y s'il vous plaît.

• (0925)

Ehren Cory (président-directeur général, Banque de l'infrastructure du Canada): Bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs. Merci de m'avoir invité à m'adresser au Comité au sujet de votre étude du projet de loi C-15.

Comme la présidente l'a mentionné, je suis accompagné par notre avocat général et secrétaire de la société, Frédéric Duguay.

[Français]

C'est un plaisir de vous parler de la proposition contenue dans le budget de 2025 visant à faire passer le capital de la Banque de l'infrastructure du Canada, ou BIC, de 35 milliards de dollars à 45 milliards de dollars.

[Traduction]

Comme de nombreux membres du Comité le savent, la BIC a été créée pour aider à débloquer des projets d'infrastructures. Grâce à son financement souple, il est possible de combler les lacunes du marché et en matière d'abordabilité qui bloquent l'avancement de projets importants. En attirant du financement privé et en assurant la coordination avec les programmes de subventions gouvernementales, la BIC optimise l'utilisation des fonds publics et réalise davantage d'infrastructures nécessaires à la compétitivité et à la croissance du Canada.

Avec 28 milliards de dollars des crédits initiaux de 35 milliards de dollars qui ont été soit engagés dans le cadre d'ententes financières exécutoires, soit affectés à des approvisionnements publics provinciaux d'énergie en cours, le succès de la BIC dans ses investissements dans des projets d'infrastructures partout au pays la mène vers certaines contraintes financières. L'allocation supplémentaire est donc très nécessaire et elle est la bienvenue. Elle va permettre à la BIC de poursuivre ses programmes d'investissement ambitieux dans des projets qui apportent des avantages réels à la population du Canada.

Avant de passer aux questions, je vais prendre un peu de recul et vous parler un peu de la BIC et de ses progrès.

[Français]

Depuis que je me suis joint à la BIC, en 2020, il y a constamment eu de 20 à 30 investissements par année, ce qui représente un investissement de la BIC de 3 milliards de dollars à 4 milliards de dollars chaque année. Nous prévoyons que le rythme va augmenter, compte tenu de l'importance cruciale des projets d'infrastructure pour l'avenir économique.

[Traduction]

Je suis fier d'annoncer que, en date d'aujourd'hui, la BIC a accordé des prêts d'une valeur totale de 55 milliards de dollars à 108 pro-

jets. Il y a des projets dans chaque province et territoire, et le portefeuille de projets potentiels est solide. Plus de 80 % des projets sont en cours de construction, ce qui soutient plus de 300 000 emplois canadiens et d'autres avantages nationaux en aval pour les entreprises, le personnel et les chaînes d'approvisionnement du Canada. Onze projets sont achevés, et ce nombre augmente chaque trimestre.

Contrairement à une subvention, la BIC accorde des prêts qui sont remboursés avec intérêts. Et, depuis juillet 2024, la BIC perçoit suffisamment de revenus pour couvrir 100 % des coûts d'exploitation de l'organisation. Nous sommes une organisation auto-suffisante.

[Français]

En résumé, la BIC est un modèle qui fonctionne et qui apporte des avantages tangibles à la population du Canada en permettant la construction de nouvelles infrastructures à un coût minimal pour les contribuables.

[Traduction]

Nos projets vont d'un terminal ferroviaire dans le cœur industriel de l'Alberta pour favoriser le transport des marchandises vers la côte Ouest du Canada et les marchés internationaux, à une éolienne et un système de stockage d'énergie au Nunavut pour permettre à une communauté insulaire de se passer du diesel, en passant par une centrale de cogénération à la biomasse dans une communauté des Premières Nations éloignée du Nord du Québec pour assurer la sécurité énergétique à long terme et le développement économique. Pour chaque projet financé, l'équipe examine les avantages publics que les nouvelles infrastructures apportent à la population du Canada: croissance économique, décarbonation des secteurs clés, renforcement et diversification des corridors commerciaux, développement du réseau électrique et de l'approvisionnement en énergie et réduction du déficit d'infrastructures autochtones. Ces mesures d'impact sont au cœur de toute décision d'investissement.

Et cela me ramène au budget de 2025 et à la proposition d'augmenter les crédits de la BIC de 10 milliards de dollars. Comme je l'ai mentionné dès le départ, la BIC a maintenant affecté près de 28 milliards de dollars sur ses 35 milliards de dollars: nous parlons de 18 milliards de dollars en conventions de crédit exécutoires conclues avec les promoteurs de projets et pour les projets en voie de réalisation et de 10 milliards de dollars en engagements d'investissements assortis de modalités conclus par la BIC avec les provinces pour soutenir leurs approvisionnements en énergie renouvelable. Ce rythme d'investissement a été confirmé par le DPB dans un rapport de 2025, qui conclut que la BIC est en voie d'atteindre 37 milliards de dollars en accords conclus d'ici 2029-2030.

Au-delà de son mandat actuel, dans le budget de 2025, la BIC est appelée à faire encore plus pour combler les lacunes du pays en matière d'infrastructures.

• (0930)

[Français]

L'allocation budgétaire supplémentaire est nécessaire pour pouvoir remplir ce rôle accru.

[Traduction]

Par exemple, il a été demandé à la BIC d'envisager des investissements dans tout projet soumis au Bureau des grands projets. Comme les membres du Comité le savent, il s'agit de projets d'envergure complexes qui vont probablement devoir être financés par de multiples sources publiques et privées pour progresser. Donner accès aux prêts de la BIC n'est qu'une décision naturelle et logique.

Il a également été demandé à la BIC d'envisager des investissements dans l'IA et les centres de données. Ce secteur a d'importants besoins en infrastructures pour soutenir la compétitivité et la croissance à long terme du Canada. Il nous a également été demandé de poursuivre et d'accélérer nos investissements dans les collectivités autochtones.

La présidente: Monsieur Cory, pourriez-vous rapidement conclure, s'il vous plaît?

Ehren Cory: Oui.

La BIC finance maintenant 33 projets qui profitent aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'année dernière, elle a dépassé l'objectif initial d'investissements autochtones de 1 milliard de dollars, et le budget de 2025 porte cet objectif à 3 milliards de dollars.

Merci, madame la présidente.

[Français]

N'hésitez pas à me poser vos questions.

[Traduction]

La présidente: Excellent. Merci, monsieur Cory.

Nous allons maintenant commencer par M. McLean, pour six minutes.

Greg McLean: Monsieur Cory, bienvenue. Merci d'être ici.

Je prends note de vos observations selon lesquelles vous avez investi environ 18 milliards de dollars — selon votre site Web, 17,9 milliards de dollars —, et conclu des engagements potentiels assortis de modalités pour 10 milliards de dollars supplémentaires. Sur les 35 milliards de dollars, vous avez affecté 18 milliards de dollars et vous pourriez affecter 10 milliards de dollars supplémentaires, pourtant le gouvernement vous a donné 10 milliards de dollars supplémentaires en crédits pour couvrir vos besoins ou vos envies à l'avenir, concernant ce que vous souhaitez faire pour faire avancer un programme qui, peut-on dire, pourrait ne pas fonctionner.

Je vais vous poser quelques questions à ce sujet, mais d'abord, les 18 milliards de dollars apparaissent-ils quelque part dans le déficit gouvernemental?

Ehren Cory: Comme l'a souligné le député, la façon dont la BIC fonctionne, c'est qu'elle reçoit les fonds ou des crédits budgétaires du gouvernement. Quand nous accordons des prêts, nous puisons dans nos crédits et prêtons cet argent à des emprunteurs. Et nous nous faisons ensuite rembourser au fil du temps. Selon notre modélisation, les répercussions financières à long terme devraient être positives pour le pays.

Greg McLean: D'accord. Merci.

Permettez-moi de passer rapidement à une autre question. Si vous deviez aujourd'hui mener une vérification de vos investissements, sur les 18 milliards de dollars que vous avez consentis, au-

riez-vous 18 milliards de dollars d'actifs s'ils étaient comptabilisés selon leur valeur d'évaluation, à ce stade?

Ehren Cory: C'est une question intéressante. Dans notre modélisation actuelle, quand on tient compte de trois choses — les investissements moins tous les coûts d'exploitation historiquement jusqu'à ce jour, moins toutes les pertes sur prêts pour des projets qui ont connu des difficultés ou comportaient des risques, plus les intérêts courus, soit 18 milliards de dollars, si l'on arrondit les chiffres —, ce serait quelque chose de l'ordre de, je crois, 17,8 milliards de dollars. C'est légèrement en dessous.

Cependant, quand on prévoit les intérêts à percevoir sur tous les prêts existants, nous enrichissons ce portefeuille. La vérification de nos états financiers montrerait que, au fil du temps, nous aurions des répercussions positives sur le plan financier.

Greg McLean: J'aimerais poser une question. La semaine dernière, le gouvernement vous a donné 1,5 milliard de dollars supplémentaires. Je suppose que c'est en plus des 10 milliards de dollars destinés à votre stratégie de réseau d'électrification. Vous avez déjà fortement contribué à l'électrification en investissant dans des autobus scolaires électriques, ce que nous appelons les autobus à zéro émission.

Quand on regarde vos investissements, en particulier dans la compagnie Lion Électrique au Québec, cela semble avoir été un échec lamentable parce que l'entreprise a fait faillite. Les 50 millions de dollars provenant du Fonds d'investissement stratégique ont été affectés à Lion Électrique en plus des 140 millions de dollars provenant du gouvernement du Québec. L'entreprise a rapidement procédé à une opération de gonflage et de largage, et le président a pris 33 millions de dollars et les a mis dans ses poches, avant que la compagnie ne fasse faillite.

Il serait exagéré de dire que votre stratégie en matière de véhicules électriques — la stratégie pour les autobus électriques — a été un succès. Qu'en pensez-vous?

Ehren Cory: Madame la présidente, il y a deux choses. Je parlerai du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, puis des parcs automobiles, si vous le permettez.

En ce qui concerne le réseau de bornes de recharge, je tiens à préciser que l'annonce faite la semaine dernière dans le cadre de la stratégie pour le secteur de l'automobile a relevé l'objectif du gouvernement, qui nous demande d'investir 1,5 milliard de dollars en bornes de recharge de véhicules électriques. Ce ne sont pas de nouveaux fonds. Cela provient des 45 milliards de dollars demandés dans le budget. C'est le gouvernement, en tant qu'actionnaire, qui nous dit que, sur notre portefeuille de 45 milliards de dollars, il s'attend, à long terme, à ce que 1,5 milliard de dollars soit consacré aux bornes de recharge de véhicules électriques. Précédemment, cet objectif était inférieur. Le gouvernement augmente cet objectif, qui passe de 500 millions de dollars à 1,5 milliard de dollars.

Nous sommes un portefeuille qui investit dans plusieurs secteurs. Par conséquent, le travail du gouvernement est de nous dire à quel secteur nous devrions accorder la priorité et comment répartir ce portefeuille entre le commerce, l'énergie ou la recharge des véhicules électriques. C'est à cela que sont destinés les fonds pour la recharge des véhicules électriques.

● (0935)

Greg McLean: Non, la question est en fait de savoir si cela a été un succès, d'après ce que vous avez montré en ce qui concerne les autobus électriques zéro...?

Ehren Cory: En ce qui concerne les parcs, la question comporte deux aspects. Pour être clair, nous n'avons accordé aucun prêt à Lion Électrique et nous n'y avons rien investi. Nous accordons des prêts aux propriétaires et aux exploitants de parcs de véhicules électriques — les municipalités, les sociétés de transport municipales, les exploitants privés d'autobus scolaires, par exemple — pour qu'ils puissent accélérer leur transition des véhicules diesel aux véhicules non polluants.

Comme je l'ai dit, ce programme a été adopté par les exploitants de parcs automobiles municipaux et par les exploitants d'autobus scolaires dans tout le pays. Plus de 5 000 autobus sont en cours d'acquisition et seront sur les routes. Nous pensons qu'il s'agit d'une réussite. Ces autobus sont achetés par un éventail d'entreprises, et bon nombre sont canadiennes. Elles créent une chaîne d'approvisionnement et des emplois. Oui, nous pensons que le programme est un succès.

Greg McLean: Merci.

Permettez-moi de souligner que les véhicules de Lion Électrique ont été retirés de la route parce qu'ils prenaient feu. La dernière chose que je ferais, c'est envoyer mes enfants à l'école dans un autobus qui prend feu. N'êtes-vous pas d'accord?

Ehren Cory: Notre travail est de soutenir les exploitants de parc automobile, les entreprises municipales et les exploitants d'autobus scolaires au moment où ils font leur choix de parc automobile. Nous leur accordons des prêts pour leurs projets, mais notre travail consiste à les aider à accélérer leur investissement dans le parc automobile et leur transition.

Greg McLean: Oui, merci. J'ai remarqué que vous avez investi dans un exploitant d'un parc automobile appelé Highland Electric Fleets, qui se trouve à Beverly, dans le Massachusetts. L'année dernière, une entreprise américaine a reçu 50 millions de dollars de la BIC, donc, effectivement, nous subventionnons un intermédiaire américain pour qu'il achète des autobus destinés à des parcs, éventuellement au Canada ou ailleurs.

Avez-vous des commentaires...

La présidente: Merci, monsieur McLean. Votre temps est écoulé.

C'est maintenant au tour de M. MacDonald, pour six minutes.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur Cory et monsieur Duguay, d'être ici aujourd'hui.

Je lisais votre biographie avant de venir ici aujourd'hui. Vous avez de nombreuses années d'expérience à la BIC. Vous y êtes depuis 2020. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez appris de ces expériences, les leçons que vous avez tirées au fil des années?

Ehren Cory: Je viens de célébrer mon cinquième anniversaire, et je crois que M. Duguay en est à son septième.

La BIC a été lancée... Notre premier employé a été embauché en 2018; nous sommes donc encore une organisation relativement jeune. Nous avons beaucoup appris en cours de route. Je vais vous dire trois choses qui, selon moi, ont fait une grande différence pour nous dans notre parcours.

Premièrement, nous avons découvert le pouvoir de la collaboration entre les provinces, les territoires et les municipalités. Le Canada est un vaste pays peu peuplé. L'infrastructure nécessaire dans tout le pays varie. Elle n'est pas la même en Colombie-Britannique que dans le Nord du Québec ou dans les Territoires du Nord-

Ouest. Le fait de travailler avec des propriétaires d'infrastructure locaux... Un grand nombre des infrastructures de notre pays sont détenues par les provinces, les municipalités et les territoires, y compris les gouvernements de Premières Nations, de Métis et d'Inuits. C'est la première leçon. Si l'on regarde toutes nos plus grandes réussites, elles sont attribuables à la collaboration très étroite avec d'autres partenaires. Cela comprend également de travailler en très étroite collaboration avec les homologues fédéraux pour nous assurer que nous sommes en phase avec les objectifs stratégiques des actionnaires.

Deuxièmement, nous avons appris que, à l'aide de nos investissements, nous pouvons aider à régler deux des principales raisons pour lesquelles les projets d'infrastructure sont interrompus au Canada. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles des projets d'infrastructure s'enlisent, mais il y en a deux que nous pouvons traiter. La première, c'est l'abordabilité des projets. Les projets d'infrastructure durent souvent 50, 75 ou 100 ans. Les coûts initiaux pour les bâtir sont considérables. Nous pouvons contribuer à atténuer ces effets en les gérant et en allégeant le fardeau qui pèse sur les contribuables ou les utilisateurs actuels des infrastructures.

L'autre façon est d'aider à partager le risque découlant des projets. Bien souvent, on bâtit des choses pour un avenir à long terme. On bâtit un port pour l'augmentation du trafic d'aujourd'hui jusqu'à 2050. Le monde est un lieu incertain, et il est difficile de savoir dans quelle mesure le trafic va augmenter. La BIC peut aider à partager ce risque. Nous pouvons offrir du financement qu'on nous remboursera à mesure que le trafic augmente ou que la demande augmente.

C'est le genre de financement qu'une banque classique, qui n'est pas une société d'État comme nous ayant une vision à long terme, ne pourrait pas assumer. L'idée de l'abordabilité, de la gestion des coûts et du partage du risque sont des leçons que nous avons tirées. Nous examinons chaque investissement en prenant en considération ces éléments. Comment notre financement peut-il aider à gérer les coûts et à gérer les risques du projet?

Ce sont les deux raisons, du moins, dont je vous ferai part.

● (0940)

Kent MacDonald: Merci.

Mon collègue de l'autre côté a dit... et il tentait de trouver la brebis galeuse.

Pourriez-vous parler de l'élève modèle de votre programme?

Ehren Cory: Bien sûr. La question revient en quelque sorte à choisir son enfant préféré, donc je ne sais pas. Nous aimons tous nos projets, mais je vous parlerai de deux d'entre eux.

Le premier projet dans lequel la BIC a investi, c'est le REM, la nouvelle ligne de transport en commun à Montréal. Je mentionne celui-ci uniquement parce qu'il comporte bon nombre des caractéristiques que j'ai mentionnées. Évidemment, c'est une collaboration entre les ordres de gouvernement et avec le secteur privé, notamment un investisseur institutionnel, en l'occurrence, la Caisse de dépôt. C'est un projet qui est aujourd'hui partiellement en service. Deux des trois lignes fonctionnent. Les gens utilisent le transport en commun. Cela apporte de réels avantages, vous pouvez donc voir l'autre côté de la médaille. Cela transforme l'accès au logement, les déplacements et la qualité de vie dans la ville de Montréal de manières vraiment considérables. C'est un projet que je continuerai de souligner.

Un projet un peu plus récent, c'est notre projet d'interconnexions, qui est une nouvelle ligne de transmission entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. La raison pour laquelle j'ai choisi celui-ci, c'est que, encore une fois, il comporte toutes les caractéristiques d'un excellent projet. Le projet est en fait détenu par un consortium, notamment le service public d'électricité, la Nova Scotia Power et la BIC en tant qu'investisseur. Les Premières Nations micmaques à la fois de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont également propriétaires du projet.

Ensemble, dès le départ, ils définissent les endroits par lesquels la ligne passera et les modalités de sa construction, ce qui crée des emplois et favorise le développement économique et, au bout du compte, la propriété de la ligne. Toutes les collectivités autochtones à la fois de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seront propriétaires de cette ligne avec nous. Ce projet permettra de relier les réseaux, de créer davantage de fiabilité, de nous permettre d'augmenter l'approvisionnement en électricité et d'aller vers la décarbonisation de l'approvisionnement énergétique en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Ce sont les deux projets.

Kent MacDonald: Je suis vraiment heureux que vous ayez parlé de celui du Canada atlantique, parce que j'allais probablement en parler. Je vous en remercie.

Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que vous êtes aujourd'hui en position d'autosuffisance.

Pouvez-vous dire à tous les Canadiens, aux personnes qui nous écoutent chez elles, comment fonctionnent les revenus de la BIC et ses exigences en matière de crédits gouvernementaux, et comment vous couvrez vos coûts?

Ehren Cory: Comme je l'ai dit en réponse à une précédente question, la façon dont nous fonctionnons, c'est que nous recevons des crédits budgétaires du gouvernement. Nous puisons dedans à mesure que nous finançons des projets, puis nous sommes remboursés. Bien sûr, à mesure que nous sommes remboursés, nous facturons une forme d'intérêt.

Nous avons plus tôt parlé des 18 milliards de dollars d'accords de financement. À mesure que notre volume d'affaires augmente, il attire des fonds. Comme je l'ai dit, 11 de ces projets ont été achevés. Ces projets nous remboursent maintenant avec des intérêts.

L'effet d'impulsion, cette idée, tient au financement. Il s'agit d'un fonds d'investissement. Au bout du compte, la totalité des 45 milliards de dollars sera versée. Nous prêtons les fonds et nous exigeons des intérêts. Nous ferons cela encore et encore et nous financerons des centaines de milliards de dollars de projets au Canada à long terme.

La présidente: Merci, monsieur Cory.

Merci, monsieur MacDonald.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, je souhaite la bienvenue au Comité à tous les témoins.

Je vais m'adresser d'abord à M. Cory, de la Banque de l'infrastructure du Canada. Je vais continuer un peu sur le sujet des autobus électriques et de l'électrification des transports.

En 2021, la BIC s'est engagée à investir un milliard et demi de dollars pour des autobus zéro émission.

Quelle est la proportion du milliard et demi de dollars qui a été investie à ce jour?

Ehren Cory: Pardon, est-ce que vous me demandez combien de ce 1,5 milliard de dollars a été investi jusqu'à ce moment?

Jean-Denis Garon: Quelle portion du milliard et demi de dollars que vous aviez promis pour les autobus électriques a été investie?

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, M. Duguay pourrait peut-être m'aider avec cette question dans un instant.

Si je me souviens bien, notre programme a investi la totalité des 1,5 milliard de dollars. Comme je l'ai dit, les sommes ont été engagées auprès de nos partenaires dans tout le pays, et je crois...

[Français]

Jean-Denis Garon: Quel pourcentage a été investi au Québec?

[Traduction]

Ehren Cory: Je m'excuse, madame la présidente. Je ne connais pas le pourcentage de ces investissements au Québec. Si le Comité le souhaite, je peux assurément fournir ce pourcentage par la suite. Sur notre site Web, nous montrons chacun de nos investissements; je pourrais donc trouver cette information, mais je ne l'ai pas.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

Nous vous en serions reconnaissants.

Quelle part de l'investissement a-t-elle été attribuée à Lion Électrique?

Ehren Cory: Comme je l'ai dit tantôt, madame la présidente,

● (0945)

[Traduction]

Nos investissements sont tous des prêts accordés aux acheteurs de parcs automobiles, ils sont donc destinés aux municipalités et aux exploitants d'autobus scolaires. Ils ne sont pas directement versés aux fabricants d'autobus. En fait, la décision de savoir où acheter leurs autobus dans la ville d'Edmonton, la ville d'Ottawa, ou dans la région de Durham...

[Français]

Jean-Denis Garon: Nous aimerions que vous nous fournissiez la liste des transporteurs au Québec avec qui vous avez fait affaire.

Selon ce que je comprends, le programme, qui a été annoncé en 2021, était composé d'une part de prêts de la Banque de l'infrastructure du Canada et que le reste consistait en un programme de subventions. Celui-ci était géré conjointement avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Cependant, au Québec, le gouvernement provincial avait déjà sa propre politique. Le programme du fédéral ne s'appliquait donc pas.

Savez-vous si Logement, Infrastructures et Collectivités Canada avait conclu une entente avec Québec pour lui verser sa part du montant des subventions pour pouvoir soutenir des entreprises, comme Lion Électrique?

[Traduction]

Ehren Cory: Je m'excuse, madame la présidente. Cela dépasse ma compréhension ou ma compétence.

Ce que je peux dire, c'est que, au Québec, quand nous avons travaillé à la fois sur les parcs automobiles municipaux et, en particulier, les parcs d'autobus scolaires, qui avaient suscité beaucoup d'intérêt au Québec, nous l'avons fait en collaborant directement avec le gouvernement provincial pour aligner nos programmes sur une autre subvention de programme.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je suis désolé de vous interrompre, mais vous ne répondez pas à la question.

C'est en plein dans votre écosystème d'affaires. Vous savez qu'il y a un programme de Québec qui s'applique. N'en avez-vous vraiment aucune idée?

C'est le marché dans lequel vous avez les deux pieds. Vous investissez un milliard et demi de dollars, mais vous n'avez aucune idée si une entente a été conclue entre Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et Québec. Vous n'avez jamais entendu parler de ça de votre vie.

Ai-je bien compris?

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, ce que je peux dire, c'est que dans le cadre de notre programme de prêt, nos prêts s'alignent sur le programme que le gouvernement du Québec a offert aux exploitants d'autobus scolaires, et ils le complètent, afin que le financement fonctionne et qu'ils puissent aller de l'avant et changer leurs parcs.

Comme je l'ai dit, les ententes conclues entre Infrastructure Canada et la province ne relèvent pas de ma compétence.

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous ne le savez pas. C'est correct.

J'aimerais vous parler du projet TGV Alto. C'est un projet d'infrastructure majeur, et je pense qu'il répond à beaucoup de vos critères. Vous avez aussi parlé du Réseau express métropolitain, ou REM.

La Banque de l'infrastructure du Canada est-elle, ou pourrait-elle être partenaire d'un projet comme celui du train à grande vitesse?

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, en ce qui concerne le train à grande vitesse dans le corridor reliant Québec à Toronto, oui, je peux confirmer que la Banque, au début de l'analyse de ce projet en 2020-2021, a travaillé en très étroite collaboration avec Transports Canada et VIA pour analyser le potentiel d'investissements privés et institutionnels dans ce projet.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ça avait l'air de quoi, le potentiel?

[Traduction]

Ehren Cory: Oui, je pense tout à fait qu'il s'agit d'un projet qui répond à tous nos critères. Bien sûr, les travaux de développement sont en cours. Il ne s'agit pas actuellement d'un investissement de la BIC, mais il pourrait certainement l'être à l'avenir.

[Français]

Jean-Denis Garon: Avez-vous encore, à ce jour, des discussions avec Alto pour un financement ou une participation possible?

Est-ce quelque chose qui roule présentement chez vous ou est-ce sur la glace?

[Traduction]

Ehren Cory: Oui, madame la présidente, nous restons en contact avec nos collègues à Alto. Quand le moment sera venu et qu'ils en seront à l'étape d'obtenir un financement par actions et par emprunt pour financer le projet principal, c'est quelque chose que nous examinerons évidemment. Oui, nous avons des contacts réguliers — pas fréquents, mais réguliers — avec l'équipe à mesure que le projet avance.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ce projet nous intéresse, évidemment. C'est un projet qui est majeur et qui est porteur. Alto nous a dit, par exemple, que d'ici le milieu du siècle, qui arrive très vite, il y aurait 25 millions de personnes qui prendraient le train. Une analyse a été faite. On sait que ça peut souvent être embelli, quoiqu'on n'ait pas de raison d'y croire ni de ne pas y croire.

Vous, à la Banque de l'infrastructure du Canada, vous cherchez une certaine rentabilité. Vous avez des comptes à rendre. Avez-vous fait une analyse de rentabilité?

Est-ce en raison d'une rentabilité insuffisante que vous avez décidé de ne pas mettre les pieds là-dedans encore et que vous attendez au prochain tour?

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, ce qui est intéressant à propos des projets visant le transport en commun à tous les niveaux — le train à grande vitesse, et c'est également vrai pour le transport en commun des municipalités —, c'est que les recettes directes qu'ils génèrent — les billets, ou les aménagements liés à la ligne — ne paieront jamais entièrement le transport; vous aurez donc toujours besoin d'une solution de financement mixte.

La BIC a examiné les premières étapes des études sur ce que pourraient être les volumes de circulation et le rendement. Nous pensons qu'il y a une possibilité d'investissement aussi bien pour nous ainsi que pour le fonds de pension concernant le projet.

La présidente: Merci, monsieur Cory.

[Français]

Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous poursuivrons avec M. McLean.

Monsieur McLean, vous avez cinq minutes.

Greg McLean: Merci beaucoup.

Je reviens à M. Cory.

Vous avez parlé des 50 millions de dollars que vous avez prêtés, comme vous le dites, à Highland Electric Fleets, à Beverly, au Massachusetts. Vous avez également prêté 400 millions de dollars à la Fédération des transporteurs par autobus du Québec et 15 millions de dollars à Autobus Séguin. Vous avez consacré plus de 1 milliard de dollars à ces autobus à zéro émission, et je suppose que certains d'entre eux pourraient également inclure des autobus de Lion Électrique.

En ce qui concerne ceux qui sont sans aucun doute des autobus Lion Électrique, diriez-vous que ces prêts sont désormais irrécouvrables, y compris celui accordé à l'entreprise américaine?

• (0950)

Ehren Cory: Madame la présidente, si je puis me permettre, je répondrai à cette question et je répondrai également à la question que le député a posée à la fin de ses dernières observations.

Pour que ce soit très clair, chacun de nos investissements est réalisé, en tout ou en partie, au Canada. Si le projet est un pont entre le Canada et les États-Unis, nous pouvons investir dans ce projet. Il faut que ce soit une infrastructure au Canada, et elle doit profiter aux Canadiens.

Maintenant, en ce qui concerne les entreprises qui réalisent le projet, nous vivons dans un contexte de mondialisation. Certaines entreprises viennent du monde entier pour faire des affaires au Canada. En tant que Canadiens, nous en tirons parti, mais nos prêts profitent aux Canadiens, et seulement aux Canadiens. Pour répondre à votre précédente question, les entreprises ne pourraient pas utiliser le prêt, par exemple, pour acheter des autobus qui rouleraient aux États-Unis. Ils doivent profiter aux Canadiens. Cela a toujours été l'objectif de notre financement.

Greg McLean: Les prêts sont-ils irrécouvrables?

Ehren Cory: Madame la présidente, pour répondre à la deuxième partie de la question, non, nos états financiers montrent très clairement quels prêts sont actuellement radiés.

Cependant, je peux confirmer que nos investissements dans les parcs de véhicules électriques sont toujours des investissements viables, et nous avons l'intention de les récupérer.

Greg McLean: D'accord.

J'aimerais maintenant passer au président de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Lion Électrique a fait faillite, donc l'argent des contribuables qui a permis de financer l'acquisition de ces véhicules est effectivement perdu à l'heure actuelle.

Si vous me le permettez, monsieur Cory, je vais changer de sujet. Une entente concernant des véhicules a été conclue en coulisse avec Lion Électrique, ainsi qu'un consortium bancaire avec la Banque de Montréal. La Banque de Montréal est l'un des signataires de cette entente. Je trouve intéressant que la Banque de Montréal ait conclu une entente avec Exportation et développement Canada pour s'assurer qu'elle n'aura jamais à subir de perte sur son portefeuille de prêts. Effectivement, les Canadiens souscrivent de mauvais investissements facilités par votre organisation sans la moindre surveillance.

S'agit-il de diligence raisonnable de la part de votre organisation, ou participez-vous à l'effort visant à exploiter le capital, et vous assurer que les contribuables canadiens sont toujours exposés à un risque dans ces programmes?

Ehren Cory: Madame la présidente, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question.

Je dirai ceci. Dans le cadre de chaque prêt, nous faisons preuve de toute la diligence nécessaire. Dans le cas des parcs de véhicules électriques, nos emprunteurs — qui sont les exploitants de parcs automobiles — s'engagent à acquérir des autobus électriques, à décarboner les transports et à nous rembourser à même les économies réalisées sur les coûts opérationnels qui découlent de la réduction de la consommation de carburant et de la maintenance. C'est la diligence raisonnable sur laquelle nous nous concentrons et que nous appliquons à chaque investissement.

Greg McLean: Il semble que vous ayez radié un prêt de 50 millions de dollars accordé à une entité américaine qui envisageait de faire des affaires au Canada. Vous avez radié ce qui pourrait être un autre investissement de 400 millions de dollars dans des véhicules électriques au Québec ainsi que 15 millions de dollars supplémentaires. C'est probablement davantage pour tout ce parc d'autobus électriques à zéro... un concept vers lequel vous êtes tourné. Les bénéficiaires, bien sûr, sont un tas d'intermédiaires. Dans le cas de Lion Électrique, comme nous l'avons clairement montré, les bénéficiaires étaient des membres de l'entreprise.

Andrée-Lise Méthot, l'un de ces membres, fait-elle partie de votre conseil d'administration?

Ehren Cory: D'abord, j'aimerais contester la prémisse même de la question, je n'ai jamais dit quoi que ce soit... Vos commentaires concernant ce que nous avons ou n'avons pas radié ne sont pas corroborés. Pour être clair, ce ne sont pas tous les projets qui ont fait l'objet d'une radiation.

Greg McLean: Une entreprise est en faillite, et vous n'avez pas radié votre investissement dans celle-ci.

Ehren Cory: Nous n'avons pas investi dans cette entreprise. Je pense avoir été très clair. Je ne leur ai pas accordé de prêt. La prémisse de cette question ne semble pas...

Greg McLean: Accordez-vous un prêt aux personnes qui s'occupaient de l'achat de ces véhicules?

Ehren Cory: Nous avons accordé un prêt aux personnes qui prévoyaient d'acheter des autobus zéro émission et de les mettre sur la route.

Soit dit en passant, c'est un point important. La façon dont nos prêts fonctionnent, c'est que, quand nous signons un accord de financement, l'accord prévoit que les emprunteurs peuvent retirer de l'argent à mesure qu'ils progressent, lorsque les autobus sont en circulation. Pour prendre un autre exemple, si j'accorde un prêt à quelqu'un qui fournit des services à large bande, je peux lui accorder un financement de 100 millions de dollars, mais il ne peut retirer l'argent que pendant qu'il construit l'infrastructure.

Greg McLean: Monsieur Cory, quelle est la radiation?

Ehren Cory: Nos états financiers indiquent très clairement quelles sont les radiations que nous faisons et celles que nous ne faisons pas. Je serai heureux de les fournir au Comité, si vous le souhaitez.

La présidente: Merci, monsieur Cory.

Merci, monsieur McLean. Votre temps est écoulé.

C'est au tour de M. Sawatzky, pour cinq minutes.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

Merci d'être venus aujourd'hui, monsieur Cory et monsieur Duquay.

Je suis heureux d'apprendre comment investir de la bonne façon. Vous avez parlé de l'interconnexion électrique, de l'élargissement des réseaux électriques et de l'augmentation de l'approvisionnement. Je pense que ce sera très important à l'avenir. Je viens de la Colombie-Britannique, où, bien sûr, nous avons beaucoup d'énergie hydroélectrique.

Je me demande si vous pouviez nous parler de l'importance de donner de l'expansion au réseau électrique et faire peut-être le lien avec la Colombie-Britannique. Dans ma propre municipalité de New Westminster, la municipalité a son propre réseau électrique. Vous pourriez peut-être nous parler de l'importance d'augmenter notre approvisionnement en électricité à l'heure actuelle.

• (0955)

Ehren Cory: C'est un moment crucial pour nous d'investir dans notre approvisionnement en électricité — la production, le stockage et le réseau — pour deux raisons fondamentales. Premièrement, les électrons sont le moteur de la croissance économique. En Colombie-Britannique, par exemple, nos investissements dans le secteur de l'électricité sont également des investissements visant à élargir le secteur des minéraux critiques dans le Nord-Ouest, ou le secteur de l'énergie dans la province, ou à améliorer la compétitivité des entreprises qui sont des fabricants. C'est la même chose dans d'autres régions du pays, qu'il s'agisse des centres de données ou de la production d'énergie. Les électrons en sont le moteur.

Deuxièmement, il faut élargir notre réseau tout en décarbonant les activités que nous menons... abandonner le charbon, par exemple, pas en Colombie-Britannique, mais dans d'autres régions du pays. Pour dire les choses très simplement, nous devons remplacer un tas de choses que nous avons, puis construire un tas de nouvelles choses. C'est ce qui pèse réellement sur l'accessibilité financière de ces investissements pour les Canadiens, car tout cela finit par retomber sur les contribuables, les consommateurs d'électricité, dans le pays.

Nous sommes très concentrés sur cet aspect. Construire de bons réseaux de transport d'énergie électrique aide également à cet égard, parce que l'on peut désormais étendre la production et renforcer la stabilité. Ces interconnexions et les investissements dans les réseaux sont également très importants. Le stockage dans des batteries et d'autres formes de stockage assurent également l'équilibre. Ces investissements sont essentiels pour la BIC. Récemment, on dépassait les 5 milliards de dollars d'investissement dans ce domaine, et nous continuons d'aller de l'avant.

Jake Sawatzky: Tout à fait. Merci beaucoup.

Pouvez-vous peut-être nous parler un peu plus de cela et nous parler des gains d'efficacité que permet l'électrification? Je pense aux thermopompes dans les maisons, à davantage de bornes de recharge de véhicule électrique et aux personnes qui ont même des bornes de recharge chez eux. Comment cela peut-il améliorer l'efficacité et même l'accessibilité financière de la vie quotidienne des Canadiens?

Ehren Cory: Comme vous le dites, ce qui est intéressant, c'est que ces choses sont intimement liées. La BIC a investi dans l'énergie propre, le stockage dans des batteries et la transmission. Nous avons également investi, comme vous le soulignez, dans les réseaux de recharge rapide pour véhicule électrique dans tout le pays. Comme on l'a souligné dans les questions précédentes, nous pré-

voyons d'accélérer ce processus, en lien avec la stratégie automobile qui a été récemment publiée.

La décarbonation de notre parc immobilier est une partie très importante de ce que la BIC fait également. Nous avons l'initiative Rénovation de bâtiments, où nous travaillons en collaboration avec des propriétaires de bâtiment pour qu'ils puissent passer aux thermopompes; abandonner la production d'énergie fossile pour le chauffage et la climatisation; rénover leurs bâtiments et éventuellement convertir les bâtiments qu'ils possèdent dans certaines administrations en transformant des bureaux en logements résidentiels, par exemple. Nous avons vu cela dans certains marchés.

Ce que je dis, c'est qu'il existe une véritable chaîne d'investissement allant de la production et du réseau électrique jusqu'à l'utilisation finale, que ce soit les bornes de recharge ou la décarbonation des bâtiments. Ensemble, je pense que ces investissements constituent la base de ce dont nous aurons besoin pour être compétitifs sur le plan économique et atteindre nos objectifs climatiques à l'avenir.

Jake Sawatzky: Merci.

Pendant la minute qu'il me reste, je peux peut-être poser deux questions rapides.

De nombreuses voies ferrées passent par ma circonscription, celles des compagnies CN, CPKC et SRY. Pourriez-vous nous parler brièvement des investissements dans les corridors commerciaux?

Ehren Cory: L'un de nos secteurs d'investissement a trait aux corridors commerciaux et de transport. Je connais très bien votre circonscription, seulement à partir des cartes ferroviaires. C'est l'une des régions les plus encombrées et les plus fréquentées du pays. Nous avons assurément cherché des moyens de supprimer les goulots d'étranglement et de stimuler le commerce tout le long de la route, pas seulement au port, mais aussi en remontant le long du trajet du réseau ferroviaire.

Nous avons investi dans des installations situées à l'intérieur des terres. Dans mes précédentes observations, j'ai parlé d'une installation qui se trouve dans la région centrale à l'extérieur d'Edmonton. Elle sert vraiment à aider les expéditeurs à acheminer leurs produits plus rapidement vers le port. Il s'agit d'un terminal ferroviaire et logistique.

Évidemment, nous avons investi dans le transport ferroviaire de passagers, mais nous nous intéressons également de très près à d'autres installations logistiques à l'intérieur des terres afin de compléter, encore une fois, si l'on suit l'ensemble de la chaîne, les investissements portuaires que nous avons réalisés à Prince Rupert ou à Montréal, ou que nous envisageons de faire à Vancouver.

La présidente: Merci, monsieur Cory.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

• (1000)

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Je vais encore m'adresser aux représentants de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Vous avez terminé votre réponse, tout à l'heure, en nous disant que le TGV était une possibilité d'investissement, ce qui, essentiellement, ne veut rien dire. Tout peut être une possibilité d'investissement. C'est un peu une phrase creuse.

Comment se fait-il que ce soit une possibilité d'investissement que vous n'avez pas saisie jusqu'à maintenant?

Quelle est la raison pour laquelle vous ne l'avez pas saisie, cette possibilité-là?

[Traduction]

Ehren Cory: Je vous remercie de me donner l'occasion d'apporter une précision. Pour être clair, le TGV dans ce corridor est un projet qui présente d'énormes avantages pour les Canadiens. Il répond à tous nos critères d'investissement. C'est un projet sur lequel la BIC a travaillé lors des premières phases de développement du projet. Quand le moment sera venu, il serait certainement judicieux que nous investissions dans ce projet, au même titre que des intérêts privés.

La seule réponse que je donnerais à la question du député, c'est que ce n'est pas encore le moment pour la BIC d'investir. C'est trop tôt, mais nous discutons toujours avec eux, et quand ce sera le bon moment, je pense que ce sera un projet dans lequel nous serons très fiers d'investir.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais poser une question complémentaire.

Il y a déjà du capital. On est déjà en train de préparer un montage financier. On sait que la Caisse de dépôt et placement du Québec, votre partenaire dans le projet du REM, notamment, s'est déjà avancée pour participer à ce projet-là.

J'essaie de comprendre le fonctionnement de votre organisation. Comment se fait-il que, pour investir dans le projet, le moment soit opportun pour la Caisse de dépôt et placement du Québec, mais inopportun pour la Banque de l'infrastructure du Canada?

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi, sans mauvais jeu de mots, vous essayez de prendre le dernier wagon du train.

Ehren Cory: Merci de la question.

[Traduction]

Pour être clair, oui, nous sommes heureux qu'il y ait des progrès — des travaux préparatoires, comme nous les appelons dans les entreprises d'infrastructure —, sur le terrain pendant les premières étapes.

Pour répondre à la question du député, dans le projet, on en est encore à établir le coût total, le calendrier de construction et le contrat...

[Français]

Jean-Denis Garon: Très rapidement, pensez-vous qu'il soit probable que le projet n'ait pas lieu?

Est-ce ce qui vous inquiète?

Ehren Cory: Non, pas du tout.

[Traduction]

La question n'est pas de savoir si le projet aura lieu; c'est de savoir quand le projet sera arrivé à maturité pour qu'il soit prêt à être financé. Généralement, dans le cadre du financement d'un projet,

on finalise la conception et le calcul des coûts pour tous les segments de la ligne, puis on cherche à réunir les milliards de dollars nécessaires à l'investissement dans ce projet.

[Français]

Jean-Denis Garon: La Caisse de dépôt et placement du Québec serait-elle allée trop vite?

La présidente: Merci, monsieur Garon. Le temps de parole est écoulé.

Merci, monsieur Cory.

[Traduction]

C'est au tour de M. Kelly, pour cinq minutes.

Pat Kelly: Merci.

Quand la Banque de l'infrastructure du Canada a été fondée, on a dit aux Canadiens qu'elle verserait 35 milliards de dollars d'ici l'exercice 2027-2028. La Banque est-elle en bonne voie pour atteindre cet objectif?

Ehren Cory: Selon la dernière analyse effectuée par le DPB, nous sommes en voie d'atteindre les 37 milliards de dollars d'ici 2029-2030.

Pat Kelly: C'est de l'argent versé; pas engagé, versé.

Ehren Cory: C'est une très bonne question. Plus tôt, j'ai un peu parlé de l'entonnoir. Je vais continuer d'en parler à l'instant. Si l'on pense à nos investissements, on parle de projets dans tout le pays. Au bout du compte, après avoir défini un projet et compris ce qui fait partie du mandat... Je vous promets...

Pat Kelly: Vous n'avez pas répondu à la question, et maintenant vous faites toute une introduction pour parler de... Qu'est-ce que c'était?

La réponse est oui ou non. Allez-vous atteindre cet objectif? Allez-vous verser 35 milliards de dollars d'ici 2028?

Ehren Cory: Très simplement, nous signons des contrats et nous versons de l'argent à mesure que la construction progresse, comme, selon moi, les Canadiens voudraient que nous le fassions...

Pat Kelly: Non. Attendez un instant...

Ehren Cory: Aujourd'hui...

Pat Kelly: Attendez un instant. Le gouvernement a dit aux Canadiens que vous verseriez cette somme d'ici 2027-2028. Je vous demande simplement si ce sera le cas. Si ce n'est pas le cas... En fait, nous allons considérer que cela n'aura pas lieu.

Combien prévoyez-vous de verser d'ici 2027-2028?

Ehren Cory: Madame la présidente, pour être clair, en ce qui concerne la question des débours, à ce jour, nous avons signé des contrats d'une valeur totale de 18 milliards de dollars, et aujourd'hui, nous avons déboursé environ 7 milliards de dollars.

Pat Kelly: D'accord.

Ehren Cory: Pour répondre à la question qui a été posée, les fonds sont versés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Chaque trimestre, on nous envoie une facture, et nous versons l'argent. Nous en sommes aujourd'hui à 7 milliards de dollars. Je ne connais pas les prévisions pour les deux prochaines années, mais je peux dire que, au cours des dernières années...

Pat Kelly: D'accord. Savez-vous quelles ont été les estimations du DPB?

Ehren Cory: Non, pas au pied levé.

Pat Kelly: C'était 14,9 milliards de dollars. C'est ce que le DPB a dit à la page 1 de son rapport.

Cette prévision est-elle supérieure ou inférieure à celle de 2021? Êtes-vous plus ou moins efficaces dans la réalisation des objectifs fixés publiquement par le gouvernement?

Ehren Cory: Pour être clair, le point de référence initiale qui vous sert de comparaison date de 2017, quand la BIC a été lancée, et l'idée était que les débours se feraient d'ici 2027-2028. Nous accélérons vite. Actuellement, nous avons entre...

• (1005)

Pat Kelly: D'accord, mais vous êtes loin de ce qui avait été promis.

Regardons cela sous un autre angle. Quelle proportion d'investissements privés par rapport aux investissements publics avait été promise aux Canadiens au moment de la création de cette banque?

Ehren Cory: Madame la présidente, je pense que la meilleure chose à faire, c'est de parler de là où nous en sommes.

Pat Kelly: Non, la meilleure chose à faire est de répondre aux questions. Les fonctionnaires doivent répondre aux questions quand ils comparaissent devant le Comité, donc j'aimerais que vous répondiez à ma question.

Ehren Cory: D'accord. Madame la présidente, merci de la question.

Le concept initial de la banque était que, pour chaque dollar investi, il y aurait de trois à quatre fois plus de capitaux privés. Il est important de noter que...

Pat Kelly: Selon l'Énoncé économique de l'automne, annonçant la création de la banque, il s'agissait d'un ratio de 4:1; Bill Morneau a parlé dans son discours d'un ratio de 5:1, pas de 3:1.

Ma prochaine question est la suivante: quelle est la proportion actuelle des investissements du secteur privé par rapport à ceux du secteur public?

Ehren Cory: Madame la présidente, c'est une question intéressante. Je vais répondre très directement à la question, mais ma réponse sera divisée en deux parties, si vous me le permettez.

Premièrement, nos 18 milliards de dollars ont attiré 25,1 milliards de dollars; c'est donc un ratio de 1,4:1. Toutefois, il faut voir cela comme des investissements à long terme. Nous investissons, et au début de l'investissement, quand nous accordons le prêt, c'est le ratio que nous avons. Au fil du temps, à mesure que nous sommes remboursés et remplacés par des capitaux privés, ce ratio évolue, pour chacun de nos projets. Selon nos prévisions, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre un ratio de 4:1 pendant le cycle de vie des prêts.

Pat Kelly: D'accord, mais vous changez les règles du jeu dans vos réponses. Je reviens sur ce qui a été promis et dit aux Canadiens quand cette banque a été créée, à ses projections et à ce que divers ministres ont déclaré publiquement.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'il est raisonnable pour les Canadiens d'être profondément sceptiques quant aux déclarations du gouvernement selon lesquelles la banque est efficace, alors qu'aucun des engagements pris par le gouvernement ne s'est matérialisé au fil du temps depuis la création de votre banque?

Ehren Cory: Madame la présidente, merci...

La présidente: S'il vous plaît, veuillez répondre rapidement.

Ehren Cory: D'accord. Je conteste la prémisse de la question. Nous avons promis aux Canadiens que ces projets attireraient de trois à quatre fois plus de capital privé. Nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif.

Pat Kelly: Mais...

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Cory

Merci, madame Kelly.

Le temps est écoulé pour cette ronde de questions.

Nous allons maintenant passer à M. Leitão; allez-y, vous avez cinq minutes.

[Français]

Carlos Leitão: Merci, madame la présidente.

Bonjour, messieurs.

Il y a beaucoup de choses dont nous devons discuter. Je vais faire un petit commentaire rapide.

Les autobus électriques de Lion Électrique roulent toujours. Je les vois tous les jours dans ma circonscription. Les autobus passent.

[Traduction]

Non, ils ne prennent pas feu. Ils roulent et ils transportent des enfants.

L'entreprise a fait faillite, mais les autobus ont été vendus et une autre entreprise s'en occupe, maintenant, donc l'entretien des autobus est assuré. Je ne pense pas que les activités de l'entreprise sont problématiques, pour le gouvernement du Québec, mais le produit... les autobus fonctionnent, et ils fonctionnent bien.

Monsieur Cory, plus tôt, vous avez d'expliquer la différence entre les fonds versés et les fonds engagés et la manière dont vous fonctionnez, et j'aimerais vous donner la chance de terminer votre explication.

Ehren Cory: Le fonctionnement de la banque est en fait très clair à cet égard. Nous négocions les modalités d'investissements et signons des ententes de financement exécutoires, puis l'argent est versé à mesure que des progrès sont réalisés. Comme je le disais plus tôt, à mon avis, c'est ce que souhaiteraient tous les contribuables. Notre argent est donc déboursé seulement quand la construction avance et que les avantages se concrétisent pour les Canadiens.

Il est tout à fait vrai qu'il y a un décalage entre ces deux choses depuis que nous avons intensifié nos activités. La BIC a ouvert ses portes en 2018 et a accordé son premier prêt la même année, mais, à vrai dire, quelques années après le démarrage, nous faisons des investissements depuis seulement quatre ou cinq ans.

Comme je l'ai déjà dit, quand j'ai été embauché par la BIC il y a cinq ans, la banque avait fait un seul investissement. Nous en sommes maintenant à 108 investissements, donc nous suivons une courbe de croissance. Il y a maintenant des versements. Si vous regardez chaque trimestre, vous constaterez que les versements se situent entre 750 millions et 1 milliard de dollars. Nous avons accéléré le rythme.

Dans sa question, le député comparait les prévisions initiales de 2017 et les versements, qui sont en effet retardés. Toutefois, présentement, nos emprunteurs demandent des versements chaque trimestre. Comme je l'ai déjà dit, je crois que c'est un modèle souhaitable, qui permet de garantir que notre argent est dépensé si et seulement si les Canadiens en retirent de réels avantages.

• (1010)

Carlos Leitão: Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles, par exemple, en ce qui concerne le projet de train à grande vitesse, le projet Alto, aucune somme n'a encore été versée. C'est parce que les voies ferrées n'ont pas encore été construites. Le projet n'en est pas à l'étape de la construction. Quand il arrivera à cette étape, nous verrons ce qu'il en est, mais le moment n'est pas venu — comme en 2017, avec le REM. Dans ce cas-là, le projet était en cours. Les choses ont beaucoup changé depuis 2017. Je crois que la version actuelle de la BIC est très différente de sa version initiale, disons-le ainsi.

Votre mandat comprend notamment un engagement à travailler avec les Premières Nations — et cela est lié au groupe qui viendra après. Si je comprends bien, on parle de 1,5 milliard de dollars. Pourriez-vous nous dire comment le processus se déroule?

Ehren Cory: C'est quelque chose qui a été très important pour la croissance de notre banque, et nous en sommes très fiers. Près du tiers — 33 — de nos investissements sont soit liés à un partenariat direct avec les communautés autochtones, soit destinés au bénéfice des communautés autochtones. Nous y arrivons de deux façons. Je vais peut-être en parler rapidement.

Nous faisons entre autres ce que nous appelons des investissements dans l'infrastructure des communautés autochtones. Il s'agit de plus petits prêts, habituellement, pour des communautés: ils sont destinés à des installations de traitement des eaux usées, des installations d'énergie propre pour réduire la dépendance au diesel, des routes pour permettre la construction de nouveaux logements. Ces prêts sont accordés directement aux communautés pour combler les déficits en matière d'infrastructure. C'est une des choses que nous faisons.

Les 1,5 milliard de dollars sont aussi distribués sous forme de prêts participatifs, c'est-à-dire que nous prêtons de l'argent à des communautés autochtones qui veulent acquérir des participations dans des projets d'infrastructure. Cela concerne particulièrement des choses comme l'énergie renouvelable. Dans plusieurs régions du pays, les promoteurs de projets d'énergie éolienne et solaire travaillent en partenariat avec des communautés autochtones sur des projets d'énergie renouvelable. Nous avons accordé des prêts aux communautés autochtones pour leur permettre d'acheter et de détenir des participations significatives dans ces projets. Nous sommes très fiers de ces progrès.

Carlos Leitão: Merci beaucoup.

Je crois que mon temps est écoulé.

La présidente: C'est excellent. Cela fait exactement cinq minutes.

[Français]

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Vous avez changé l'ordre. D'accord.

Madame Cobena, allez-y s'il vous plaît, vous avez cinq minutes.

Sandra Cobena: Merci, madame la présidente.

Monsieur Cory, comme vous le savez, nous travaillons tous deux pour les Canadiens et les contribuables. Auriez-vous la gentillesse de dire aux Canadiens quelle est votre rémunération?

Une voix: C'est une question juste et transparente.

Sandra Cobena: Je suis désolée. Allez-y. C'était mon téléphone.

La présidente: S'il vous plaît, pourriez-vous vous assurer de mettre vos téléphones en sourdine?

Ehren Cory: Merci, madame la présidente.

La rémunération des employés de la BIC est publiée annuellement dans notre rapport. La rémunération de tous les membres de la direction est publiée. Nous sommes très transparents, donc je suis tout à fait disposé à parler de notre rémunération avec la députée, après la réunion, si tel est son désir.

Sandra Cobena: Quelle a été votre rémunération au cours du dernier exercice — votre salaire de base et vos primes?

Ehren Cory: Ma rémunération est ouverte et transparente, et elle est publiée sur Internet.

Sandra Cobena: Pourriez-vous simplement nous donner le chiffre? C'est une information publique. J'ai le chiffre, mais j'aimerais que vous le disiez vous-même.

Ehren Cory: Ma rémunération est fixée chaque année par notre conseil d'administration.

Sandra Cobena: S'il vous plaît, donnez le chiffre.

Ehren Cory: Il se fonde sur les marchés publics et me verse un salaire honnête, dans la fourchette des salaires versés aux PDG ailleurs dans le monde.

Sandra Cobena: Monsieur Cory, pourriez-vous dire aux Canadiens quelle est votre rémunération?

Ehren Cory: Madame la présidente, comme je l'ai dit, le montant que je gagne est une information publique, et, chaque année, ma rémunération fait l'objet d'une évaluation comparative par notre conseil d'administration, qui la fixe.

Sandra Cobena: Monsieur Cory...

Ehren Cory: Je suis d'accord pour dire que je travaille pour les contribuables et que je travaille...

Sandra Cobena: ... Excusez-moi, mais pourquoi refusez-vous de dire quelle est votre rémunération? Les contribuables paient votre salaire. Ils méritent d'avoir cette information, donc pourriez-vous, s'il vous plaît, leur dire quelle est votre rémunération?

• (1015)

Ehren Cory: Les informations sur ma rémunération sont publiques, et je prends très au sérieux mon devoir en tant que fonctionnaire au service des contribuables.

Sandra Cobena: Monsieur Cory, votre rémunération se situe entre 553 000 \$ et 651 000 \$. Vous avez droit à une prime, un bonus correspondant à 50 % de votre salaire de base. Vous pourriez gagner environ 1 million de dollars. Pouvez-vous le justifier? Quels indicateurs justifient un tel niveau de rémunération pour un travailleur du secteur public?

Ehren Cory: Madame la présidente, comme l'a souligné la députée, j'ai travaillé dans la fonction publique, tant au provincial qu'au fédéral, pendant environ 12 ans. Je prends mon travail très au sérieux et j'en suis très fier. Je crois que le travail que fait la BIC crée de la valeur pour les Canadiens. À mon avis, nous combinons de manière unique les finances privées et l'intérêt public. Je crois que le bénéfice pour les Canadiens est très clair.

Sandra Cobena: Monsieur Cory, ma question porte sur votre rémunération et sa justification. Comme vous le savez, nous vivons une crise d'abordabilité. Selon moi, une rémunération de près de 1 million de dollars est injustifiable. Je vous demande de justifier cela auprès des Canadiens, surtout dans le contexte actuel.

Ehren Cory: Madame la présidente, je crois que la rémunération est toujours basée sur les marchés et une analyse comparative de la concurrence. Mon conseil d'administration effectue cette analyse chaque année et fixe ma rémunération. En fait, je devrais dire qu'il présente une recommandation au gouvernement, qui, par décret, définit la fourchette de ma rémunération. Je crois qu'il s'agit d'un système de rémunération transparent et juste, pas seulement pour moi, mais pour tout le monde, qui tient compte du marché, mais aussi du fait que nous travaillons dans le secteur public.

Sandra Cobena: D'accord, donc vous croyez que votre rémunération, pouvant atteindre 1 million de dollars, est justifiée.

Ehren Cory: Madame la présidente, je crois que ma rémunération reflète mon expérience professionnelle, le marché et l'environnement compétitif dans lequel nous travaillons, mais qu'elle tient compte aussi du fait que nous travaillons dans le secteur public. C'est largement inférieur au salaire gagné par les PDG d'institutions financières privées.

Sandra Cobena: Monsieur Cory, je ne crois pas que les Canadiens vont croire cela.

Madame la présidente, je vais partager mon temps avec M. McLean.

La présidente: Vous avez environ 45 secondes.

Greg McLean: Je vais revenir à nos...

[Français]

Jean-Denis Garon: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Vous avez la parole, monsieur Garon.

Jean-Denis Garon: Je suis désolé d'intervenir pendant le tour de parole de mes collègues conservateurs, mais il m'apparaît que le refus de répondre à une question dont le témoin connaît la réponse est une violation du privilège des parlementaires, madame la présidente.

Je comprends que le témoin peut répondre comme il le veut, mais on a ici quelqu'un qui est payé avec de l'argent public et qui refuse de répondre à une question des parlementaires, alors que c'est évident qu'il connaît la réponse.

N'est-ce pas une violation de notre privilège parlementaire lorsqu'un témoin méprise ainsi un membre du Comité en refusant de répondre à une question dont il connaît la réponse? C'est lui-même qui dit connaître la réponse.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Je vais prendre un instant pour consulter les greffiers.

Jean-Denis Garon: Merci.

[Traduction]

La présidente: Je cite le Règlement: « Les témoins doivent répondre à toutes les questions que leur pose le Comité. Un témoin peut soulever une objection à propos d'une question posée par un membre du Comité. »

Une réponse a été donnée, même si les députés l'ont jugée insatisfaisante.

Merci.

Nous allons poursuivre avec M. McLean; allez-y, vous avez 45 secondes.

Greg McLean: Merci.

Monsieur Cory, pour revenir là où nous étions, le problème, ici, c'est que votre organisme agit plus ou moins comme un facilitateur qui permet à des initiés de gagner beaucoup d'argent, y compris Marc Bédard, qui a gagné 33 millions de dollars en retirant ses actions de Lion Électrique pendant que le gouvernement, grâce à des fonds d'investissements stratégiques et à votre organisme, y injectait de l'argent, la relançant plus ou moins, sans avoir fait aucune analyse de rentabilisation. Des gens se sont enrichis. Des initiés ont gagné de l'argent, y compris des gens qui siégeaient à votre conseil d'administration.

Avez-vous une obligation de diligence raisonnable à respecter? Devez-vous suivre des procédures relatives aux conflits d'intérêts?

● (1020)

La présidente: Votre temps est écoulé. Merci, monsieur McLean.

Nous allons poursuivre avec M. Fragiskatos; allez-y, vous avez cinq minutes.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Cory, avant tout, merci de votre service dans le secteur public, tant provincial que fédéral.

Voulez-vous clarifier quelque chose, monsieur? Les accusations fusent. Nous venons d'entendre des conjectures, ou ce qui me semble être des conjectures. Avez-vous d'autres informations à donner, qui permettraient qu'un témoignage équitable soit consigné au compte rendu?

Ehren Cory: Si vous me le permettez, j'aimerais répondre à la question sur le conflit d'intérêts. Elle est très importante. C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux.

Je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Duguay, qui vous parlera de la façon dont nous nous assurons, dans tous nos investissements, de respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique, de diligence raisonnable et de vérification des conflits d'intérêts.

Frédéric Duguay (avocat général et secrétaire de la société, Banque de l'infrastructure du Canada): Madame la présidente, je tiens à confirmer, pour répondre à la question du député, que nous n'avons pas d'entente avec Lion Électrique. Je crois que M. Cory l'a répété plusieurs fois.

Comme l'a dit M. Cory, nous adoptons les normes les plus élevées de gouvernance du secteur public en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Tous les membres de la direction sont assujettis non seulement à la Loi sur les conflits d'intérêts du Canada, mais aussi à un code régissant les conflits d'intérêts, qui va au-delà des exigences de divulgation prévues dans la Loi sur les conflits d'intérêts.

Avant de comparaître devant un comité, nous lui fournissons une liste très détaillée de tous les projets soumis à l'approbation de notre conseil d'administration. Cela comprend toutes les contreparties et non pas seulement l'emprunteur, donc toutes les autres parties qui interviennent dans le projet. En ce qui concerne le financement d'un projet, il y a généralement une grande entreprise de construction ou d'autres entreprises qui ont conclu des contrats importants dans le cadre de ce projet.

Les directeurs examinent la liste du projet et déclarent de manière proactive toutes les relations qu'ils ont avec l'une ou l'autre de ces contreparties en matière d'investissements. Pendant la réunion, nous gérons ces conflits conformément aux exigences de la Loi sur les conflits d'intérêts, et les membres de la direction concernés se récuse, c'est-à-dire qu'ils quittent la salle et ne participent pas aux discussions ni aux votes.

Notre rapport annuel contient davantage d'informations sur notre processus et nos divulgations, ainsi que sur nos codes de conduite, qui sont accessibles sur notre site Web.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Ma question s'adresse à la personne qui voudra bien y répondre; est-ce que cela correspond à ce qui se fait dans d'autres pays du G7, comme l'organisme homologue du Royaume-Uni?

Vous avez certainement mis en place un cadre qui correspond aux attentes des citoyens, mais les gouvernements et les organismes semblables à la Banque de l'infrastructure du Canada respectent et maintiennent des normes de base. J'ai parlé du Royaume-Uni, mais vous pouvez donner d'autres exemples.

Ehren Cory: Le concept d'une banque de l'infrastructure, en général, est intéressant. Pour ce qui est de votre question sur les contrôles, je vais laisser M. Duguay y répondre dans quelques instants.

Je veux que ce soit clair: une banque de l'infrastructure est un outil de financement mixte qui soutient les projets d'infrastructure. Pour revenir au point du député... Il a un avantage, ayant été secrétaire parlementaire. Je sais qu'il connaît très bien cet environnement.

Il n'y a pas seulement le Royaume-Uni. Vous pouvez regarder l'Allemagne, les pays scandinaves, l'Australie, Singapour, l'Écosse et certains États des États-Unis. Plusieurs ont adopté une version ou une autre d'un modèle selon lequel une institution publique, comme la BIC, investit de manière à partager les risques pour stimuler davantage les investissements dans l'infrastructure, en combinant les secteurs public et privé. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle n'a pas seulement été adoptée au Canada.

Quand nous regardons ailleurs dans le monde, nous constatons que la Banque de l'infrastructure n'est pas la seule en son genre; elle a une semblable au Royaume-Uni, et il y a la KfW en Allemagne et aussi la banque nordique. Ce sont des chefs de file dans ce secteur. Ce n'est pas propre au Canada.

Pour ce qui est des mesures de contrôle mises en œuvre, je vais laisser M. Duguay les comparer à celles des autres pays.

Frédéric Duguay: Comme l'a dit M. Cory, nous comparons nos pratiques à, comme je l'ai dit plus tôt, celles d'organismes comparables du secteur public, non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle du globe.

Par exemple, pour assurer la transparence, nous avons un processus uniforme de divulgation pour les projets dans lesquels nous investissons. M. Cory a dit que nous avons clos les comptes pour 108 projets. Vous pouvez consulter notre site Web pour voir les déclarations détaillées. Cela se passe de la même façon pour tous les projets en ce qui concerne le montant de l'investissement de la BIC, la description du projet et les autres informations sur le projet, y compris ses répercussions.

Comme l'a dit M. Cory, cela concorde avec les pratiques exemplaires adoptées, par exemple, par la Banque nordique d'investissement et la Banque européenne d'investissement.

• (1025)

La présidente: Merci, monsieur Duguay. Nous devons nous arrêter ici.

Nous terminons l'heure avec M. Garon.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur Cory, le projet de loi C-15 va faire passer le capital de la Banque de l'infrastructure du Canada de 35 milliards à 45 milliards de dollars d'argent public.

Est-ce que ça correspond à une demande faite par la Banque de l'infrastructure du Canada, ou est-ce que le gouvernement a tout simplement mis ça dans le budget et, quand il l'a déposé, vous avez eu une bonne journée, vous avez souri et vous avez ouvert une bouteille de champagne?

Est-ce que ça vient de vous?

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, nous ne buvons pas de champagne sur notre lieu de travail, mais je tiens à dire que nous avons assuré la visibilité continue de notre filière des investissements à venir. Comme je l'ai dit, nous avons investi 18 milliards de dollars. Nous allons aussi investir 10 milliards de dollars de plus, à terme.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ma question est la suivante: est-ce que vous l'avez demandé au gouvernement, oui ou non?

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, je répondrais que nous avons fourni au gouvernement des prévisions au sujet de nos investissements à venir et lui avons dit quand le 35 milliards de dollars sera engagé en totalité.

Puisque le gouvernement met l'accent sur les grands projets...

[Français]

Jean-Denis Garon: Ça va, monsieur Cory. Vous l'avez demandé. C'est excellent.

Le gouvernement veut faire des investissements pour augmenter la construction de maisons. Il a créé Maisons Canada, dont on ne connaît pas trop encore le fonctionnement.

Quel pourrait être le rôle de la Banque de l'infrastructure du Canada dans ce type de projet?

Est-ce que vous allez travailler avec Maisons Canada? Serez-vous un partenaire?

À quel moment allez-vous entrer dans cette danse?

Il nous reste 45 secondes.

[Traduction]

Ehren Cory: Madame la présidente, je vais répondre rapidement.

Oui, nous investissons, entre autres, dans ce que nous appelons les infrastructures permettant la construction de logements. Je parle ici des aqueducs et des égouts, des routes, de réseaux de transport en commun qui permettent de construire davantage de logements, des systèmes énergétiques urbains et de toute l'infrastructure qui entoure un logement. Nous avons déjà travaillé dans cet environnement. Nous avons fait des investissements qui nous ont permis jusqu'à présent, croyons-nous, de mettre en chantier environ 20 000 maisons. C'est un début.

Pour répondre à la question, nous planifions de travailler très étroitement avec Maisons Canada pour accélérer la construction domiciliaire. Selon nous, notre rôle est de nous assurer que l'infrastructure habilitante, comme les conduites d'eau et les systèmes énergétiques urbains souterrains, ou le réseau de transport en commun permet la densification et la construction de logements.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Au nom du Comité, j'aimerais remercier nos témoins de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Avant de suspendre brièvement la séance avant d'entamer la dernière heure de notre réunion aujourd'hui, j'aimerais rappeler à tous les membres du Comité de mettre leur téléphone en sourdine. On aurait dit que, au début de l'intervention de Mme Cobena, quelqu'un lui parlait au téléphone. Je vous demanderais d'être respectueux.

Sandra Cobena: C'était Siri. Ce n'était pas quelqu'un au téléphone.

La présidente: Est-ce Siri qui a dit cela?

Sandra Cobena: Oui. Personne n'était au téléphone.

La présidente: D'accord.

Quoi qu'il en soit, je demanderais à tout le monde d'être respectueux les uns envers les autres et envers les témoins et de mettre votre téléphone en sourdine. Je pense que c'est un privilège que nous puissions conserver nos appareils.

Merci beaucoup.

Je vais suspendre brièvement la séance pour permettre de faire les changements.

● (1025)

(Pause)

● (1035)

La présidente: Chers collègues, reprenons.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre prochain groupe de témoins.

Nous accueillons trois représentants de l'Assemblée des Premières Nations: Mme Cindy Woodhouse Nepinak, cheffe nationale; elle est accompagnée de M. Bram Lerat, directeur principal, et de M. Josh Gladstone, directeur par intérim du logement et des infrastructures.

Madame Woodhouse, vous avez cinq minutes, pour commencer.

Merci beaucoup.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse (Assemblée des Premières Nations): Tout d'abord, madame la présidente, j'aimerais offrir tout mon amour à la communauté de Kitigan Zibi, qui a perdu des enfants en raison de la violence armée, ainsi qu'aux victimes de Tumbler Ridge.

Puis-je demander une minute de silence pour les victimes et à tous de prier à leur manière, de façon positive? Rappelez-vous que des enfants ont été touchés partout au pays, cette semaine. Je demande cela, madame la présidente, respectueusement.

La présidente: Oui, absolument. Nous observerons une minute de silence.

Merci beaucoup, madame Woodhouse.

[On observe une minute de silence.]

Allez-y.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak: Eh bien, merci.

[La témoin s'exprime en anishinaabemowin:]

Aneen, BooZooh, Apiichi-gii-chii-nay-dum Akiinaah o-gii-bii-izah-iiing omahh noo-gomI.

Chi-meegwetch.

[Traduction]

Bonjour.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Cindy Woodhouse Nepinak. Je suis la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations.

J'aimerais reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe.

Merci au Comité de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui dans le cadre de cette étude essentielle du projet de loi C-15. Nous avons le plaisir d'appuyer le mémoire technique de l'Assemblée des Premières Nations en réponse à la Loi d'exécution du budget, une loi omnibus qui inclut des commentaires sur la partie 5, sections 1, 3, 5, 32, 33, 35 et 44.

Le budget fédéral de novembre donnait l'occasion de montrer, au moyen de gestes concrets — rappelons-nous, à la rentrée parlementaire, le roi Charles était ici, et il a parlé de gestes concrets —, que l'opinion des Premières Nations était importante pour la nouvelle administration. Pendant la préparation du budget, quand il a été questionné au sujet des compressions budgétaires touchant les Premières Nations, le Canada a rassuré les chefs en disant qu'il comprenait qu'il fallait en faire plus, et non pas moins.

Malheureusement, la promesse n'a pas été respectée, et le budget fédéral de 2025 représente un recul important. Quand le mieux que l'on puisse dire, c'est que le financement des services autochtones n'a diminué que de 2 ou 3 milliards de dollars, nous savons qu'il y a un problème, surtout quand les transferts provinciaux liés à la santé, à l'éducation et aux services sociaux ont augmenté de 5 % partout au pays. Les augmentations ne concernent jamais les Premières Nations. On ne pense jamais à nous.

Plutôt que de combler l'écart entre les Premières Nations et les Canadiens, le budget complique davantage les choses.

Pour commencer, nous donnons des exemples de programmes qui arrivent à échéance et qui ne seront pas renouvelés, dans le budget: le Programme de soutien en santé: résolution des questions des pensionnats indiens, notamment; le Programme de soutien à la santé et à la culture des externats indiens; les équipes de bien-être en santé mentale et de soutien pour les traitements par agonistes opioïdes; ainsi que le soutien pour les enfants vulnérables des Premières Nations accédant au principe de Jordan; et plus de 300 programmes d'éducation aux adultes des Premières Nations.

Peu importe le point de vue, en faire moins ce n'est pas en faire plus.

Ces programmes qui arrivent à échéance doivent être prolongés. On a dit aux Premières Nations d'être patients. Un autre plan vous est promis, croyez-nous sur parole. Nous sommes ici aujourd'hui, à six semaines de la date d'échéance de ces programmes essentiels, et nous ne voyons aucun plan. Les Premières Nations demandent maintenant des réponses.

Regardons ce qui est mis en œuvre dans le projet de loi omnibus, nous sommes tout aussi touchés. Par exemple, nous voyons beaucoup de drapeaux rouges dans la section 1 de la partie 5. On dirait que l'on contourne les garanties législatives établies par le Parlement pour régler les préoccupations liées aux pouvoirs illimités que le projet de loi C-5 accordait au Cabinet. Toutes les lois canadiennes, y compris leur contenu final et leur processus d'élaboration, doivent respecter l'article 5 de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Même si le Canada a déclaré que le consentement libre, préalable et informé était au cœur de ce projet de loi, ce renvoi essentiel n'y figure pas.

Dans le cadre de ce projet de loi, pour ce qui est de la Loi sur la réduction de la paperasse, nous avons conclu que l'exclusion des Premières Nations de l'élaboration de cette loi entraînera sans aucun doute de vives contestations judiciaires.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que cette loi tend résolument vers la dévolution des pouvoirs fédéraux. Même si les Premières Nations sont clairement de compétence fédérale, le Canada continue de déléguer les pouvoirs et les responsabilités financières aux provinces au moyen de programmes et de financement. En plus d'éroder la responsabilisation fédérale et de fragmenter la prestation de services, cette approche va complètement à l'encontre des rela-

tions de nation à nation. La dévolution des pouvoirs fédéraux contrevient aux principes de l'égalité réelle et force injustement les Premières Nations à faire concurrence aux provinces dans les domaines de la santé, de l'éducation et du financement de la police.

Maisons Canada est un exemple récent d'une initiative fédérale qui pourrait bénéficier aux Premières Nations, selon une approche de financement fondée sur les distinctions. C'est pourquoi j'ai apprécié que le ministre Robertson s'engage de vive voix à réserver un financement minimum de 10 % pour enfin pallier la pénurie de logements chez les Premières Nations. Je demanderais cependant au ministre de fournir un document écrit aux Premières Nations, sans quoi, nous sommes laissés pour compte.

Nous recommandons aussi que le projet de loi C-15 aille plus loin et exige l'élaboration de programmes distinctifs et la participation des Premières Nations dans la gouvernance.

Enfin, il convient de souligner que le budget de novembre a été présenté le jour du premier anniversaire du décès de l'un de nos grands dirigeants autochtones, le juge Murray Sinclair. Après avoir documenté les vérités sur le terrible système canadien des pensionnats, le juge Sinclair nous a demandé de nous lever et d'entamer le travail de réconciliation. Il a décrit la côte abrupte que nous allions devoir monter. Il nous a montré comment arriver en haut, mais il a aussi dit que nous allions tous devoir nous mettre en marche. Maintenant, c'est à nous tous de grimper cette côte — nous tous, ici présents, au sein du Comité. Au nom du juge Sinclair, nous devons continuer d'imaginer à quoi pourrait ressembler un monde où nous avons tous accès à des médicaments, à de la nourriture et à un endroit sécuritaire où vivre — pas seulement quelques-uns d'entre nous, mais réellement nous tous. Les budgets ne sont pas seulement des exercices comptables, ce sont des vies.

● (1040)

Le gouvernement a aussi à sa disposition des instruments importants qui l'aident à respecter ses obligations touchant la protection des droits de tous les citoyens. Nous espérons que vous avez écouté et que vous répondrez à nos demandes tant par des paroles que par des gestes concrets, comme l'a dit le roi à la rentrée parlementaire. J'ai hâte de le voir plus tard cette année, et je veux lui dire que nous travaillons de concert pour faire avancer les choses.

J'ai hâte de répondre à vos questions. *Meegwetch*

La présidente: Merci, madame Woodhouse.

Nous allons commencer par M. Schmale, vous avez six minutes.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je tiens à vous remercier, encore une fois, madame Woodhouse, d'être présente et de nous avoir présenté votre témoignage, aujourd'hui.

Madame Woodhouse, vous avez parlé des investissements de Services aux Autochtones Canada, SAC, dans le secteur du logement, et ce que nous avons vu depuis 2015, c'est que, oui, les budgets de SAC ont augmenté. Les résultats, comme l'indiquent de nombreux rapports de la vérificatrice générale, montrent que la situation du logement s'aggrave dans les collectivités. Les infrastructures, les routes, les centres communautaires et ce genre de choses se détériorent. Nous avons vu une augmentation de la criminalité, des problèmes de santé mentale, etc. Le financement augmente, mais les résultats vont dans la direction opposée.

Vous en avez parlé brièvement dans votre témoignage et dans le témoignage que vous avez présenté au Comité des affaires autochtones et du Nord. Le système lui-même est brisé, quand on adopte l'attitude de « Ottawa a toujours raison », quand nous continuons d'accueillir à Ottawa des dirigeants autochtones qui demandent de l'argent seulement dans le but d'en obtenir un peu, mais la bureaucratie semble nourrir la machine, ici.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Je passerai ensuite à mes autres questions.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak: Je vais renvoyer la question à l'un de mes techniciens, mais je dirais d'emblée que, Affaires indiennes, je vais l'appeler Affaires indiennes parce que le Parlement n'arrête pas d'en changer le nom. C'est maintenant « Services aux Autochtones », et cela permet d'y inclure d'autres groupes de gens. Nous devons nous concentrer sur les Premières Nations, dans notre pays. Nous devons cesser de financer n'importe quel groupe autoproclamé et nous concentrer spécifiquement sur les Premières Nations.

Tout à coup, on le renomme Services aux Autochtones Canada. Jadis, c'était Affaires indiennes. Je l'appelle encore Affaires indiennes, et il faudrait revenir à ce nom si c'était bien l'objectif de ce ministère, parce que nous sommes les seuls à être visés par la Loi sur les Indiens. Les Métis ne le sont pas et les autres groupes du pays n'ont plus, mais les Premières Nations, oui.

D'autres groupes puisent dans les petites sommes d'argent dont nous disposons, et SAC doit cesser de financer les groupes qui ne sont pas des peuples des Premières Nations en se servant du petit financement qui lui est accordé. C'est cela, le problème.

• (1045)

Jamie Schmale: Je ne veux pas briser votre élan, et je vais laisser votre collègue répondre à la question.

Notre réunion précédente, il y a environ une heure, était consacrée au projet de loi S-2, l'exclusion après la deuxième génération. Nous avons soumis un projet de loi, le projet de loi C-10 sur la création d'un poste de commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, qui suit présentement le processus législatif.

À la lumière des deux projets de loi, il semble que, en ce qui concerne précisément le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, le gouvernement pourrait tenir la parole donnée au moment de signer des traités modernes ou autre chose. Cela date de centaines d'années; ce n'est pas récent. Il semble que les ministères ne veulent tout simplement pas. Ils pourraient le faire. Nous avons vu, durant la COVID, à quelle vitesse ils peuvent réagir s'ils le veulent réellement. Pour ce qui est de l'exclusion après la deuxième génération, le ministère pourrait mettre fin aux consultations ou les accélérer et aller de l'avant, mais il ne semble pas y avoir de suivi dans ce dossier.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak: J'ai hâte que les premiers ministres des provinces, le gouvernement fédéral et le gouvernement des Premières Nations se rencontrent enfin, pour la première fois depuis de trop nombreuses années. Je remercie le premier ministre et les premiers ministres des provinces de leur engagement, mais c'est la première fois. N'est-ce pas terrible?

Nous nous retrouvons avec des conflits de compétence, mais pour ce qui est du financement proprement dit, nous devons nous assurer de mettre l'accent sur les Premières Nations, et non pas sur

tous ces autres groupes qui prennent l'argent destiné aux Premières Nations.

Jamie Schmale: Il y a de plus en plus de bureaucratie, ici, à Ottawa et dans des ministères comme SAC, qui a doublé de taille, sans parler du ministère des Relations Couronne-Autochtones. Sa taille a doublé, tout comme le nombre de bureaucrates.

On pourrait croire que les nombreux formulaires pour chaque programme seraient standardisés, mais ils sont tous différents. On pourrait gagner en efficacité ici, si l'on pouvait réduire la bureaucratie ou financer plus directement les nations elles-mêmes, en les laissant décider ce qu'elles feront et à quelle vitesse, mais il semble que nous ne faisons que nourrir la machine, la machine à bonbons, ici, à Ottawa, où l'argent tourne en rond, et où les résultats ne sont pas ce qu'ils devraient être.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak: Je pense que SAC fait du bon travail, mais il y a beaucoup de fuites vers d'autres groupes. Il faut que ça s'arrête. C'est certain.

Les techniciens qui m'accompagnent sont de vrais experts, mais nous avons un dilemme parce que les programmes arriveront à échéance dans quelques jours. C'est très inquiétant pour les Premières Nations.

Messieurs Lerat ou Gladstone, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

Josh Gladstone (Assemblée des Premières Nations): Oui, merci beaucoup.

Monsieur Schmale, j'aimerais beaucoup savoir d'où vous tirez vos chiffres.

Ce que nous avons compris, d'après ce que nous avons fait pour le logement par le truchement de Services aux Autochtones Canada, c'est qu'il y a d'importants investissements fondés sur les distinctions dans le secteur du logement depuis le budget de 2022, et dans le secteur des infrastructures depuis le budget de 2021. Ces investissements ont fait une différence. On parle de 7 000 projets complétés et de 8 000 nouvelles unités. Ces investissements ont une incidence importante dans les communautés des Premières Nations.

Ce qui nous guette actuellement, c'est une chute du financement. Celui-ci s'achève. Nous passerons d'environ 700 millions de dollars en fonds ciblés à des fonds ciblés presque nuls, d'ici deux ou trois ans, pour le logement, ce qui nous laisse environ 166 millions de dollars par année en financement de base qui pourraient servir aux Premières Nations. C'est moins de 250 000 \$ par Première Nation.

La présidente: Merci, monsieur Gladstone.

Je dois mettre fin à la première série de questions.

C'est maintenant au tour de M. Leitão.

Non, c'est au tour de M. Fragiskatos.

Excusez-moi. Monsieur Fragiskatos, vous avez la parole.

Peter Fragiskatos: Aucun problème.

Madame Woodhouse, monsieur Gladstone et monsieur Lerat, merci beaucoup d'être présents aujourd'hui.

Madame Woodhouse, pourriez-vous nous en dire plus sur la question du logement? Vous avez fait un commentaire à la fin de votre témoignage au sujet d'une promesse, mais avez déclaré que vous aimeriez voir d'autres choses.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak: Je vais tout de suite renvoyer la question à M. Gladstone immédiatement, mais j'aimerais dire ceci. Le ministre s'est engagé de vive voix à un objectif de 10 %. Il parle d'« objectif », mais il faut réellement réserver une somme pour les Premières Nations. Nous devons mettre cela en branle et nous assurer de construire des logements pour les Premières Nations. Actuellement, nous sommes laissés pour compte. Nous ne serons pas pris en considération par Maisons Canada si nous n'avons pas cette promesse par écrit et si elle ne cible pas précisément les Premières Nations, compte tenu de la façon dont les provinces, surtout... Les provinces n'aideraient jamais au grand jamais les Premières Nations en ce qui concerne le logement, les routes ou quoi que ce soit d'autre.

Nous devons nous assurer de définir des cibles précises pendant que nous travaillons pour faire avancer la réconciliation et nos relations avec le gouvernement, en général, de gouvernement à gouvernement.

Monsieur Gladstone, vous avez la parole.

● (1050)

Josh Gladstone: Merci.

Je commencerai par dire que nous avons fait notre travail pour comprendre le déficit en matière de logement et d'infrastructure chez les Premières Nations. Le déficit d'infrastructure, y compris les logements, s'élève désormais à plus de 400 milliards de dollars. Pour le déficit de logements, nous parlons de plus de 135 milliards de dollars. Cela comprend les immobilisations, l'exploitation et la maintenance.

Nous avons besoin d'une approche pangouvernementale pour régler la crise du logement chez les Premières Nations et d'une infrastructure habilitante qui contribuerait à apporter les changements nécessaires dans le domaine du logement. En ce qui concerne le travail actuellement en cours, Maisons Canada, nous savons qu'il devrait faire partie de la solution pour répondre à la crise du logement chez les Premières Nations, et nous espérons que des modifications seront apportées au projet de loi qui a été déposé afin de garantir certaines choses.

Premièrement, la loi devrait prévoir un financement et des soutiens fondés sur les distinctions, ainsi que des objectifs visant à faire en sorte que Maisons Canada comble le déficit de logements chez les Premières Nations. Deuxièmement, la loi devrait prévoir des places obligatoires pour que les Premières Nations puissent participer à la gouvernance aux niveaux supérieurs, y compris au sein du conseil d'administration. Il s'agit là, à notre avis, de deux éléments essentiels pour le logement dans le cadre du projet Maisons Canada.

Il y a d'autres pièces à ce puzzle. Il y a le programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement lié à l'article 35. Il n'y a pas eu d'augmentation du financement depuis les années 1990, et c'est un élément central de l'écosystème du gouvernement du Canada pour le logement des Premières Nations. Nous avons observé une baisse importante du nombre de logements livrés dans le cadre de ce programme, au cours de la dernière décennie, et nous attendons également des engagements à cet égard.

Nous recherchons actuellement un certain nombre de mesures, fondées sur les distinctions, afin de répondre aux besoins en matière de logement des Premières Nations. Nous attendons avec impatience que le gouvernement en fasse plus à ce sujet.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Cheffe Woodhouse ou monsieur Gladstone, pourriez-vous nous parler des réalisations des dernières années qui découlent des investissements du gouvernement précédent, afin de montrer que, même si d'énormes défis restent bien sûr à relever, certains résultats ont été bénéfiques pour les communautés?

Vous avez cité quelques chiffres. N'hésitez pas à donner plus de détails si vous le souhaitez.

Josh Gladstone: Services aux Autochtones Canada a fait état de cette situation. Le rapport de la vérificatrice générale de 2024 contient des informations à ce sujet. J'en recommande la lecture à tous ceux qui souhaitent comprendre clairement la situation des Premières Nations en matière de logement. L'absence de stratégie de logement pour les Autochtones, de stratégie visant à combler le déficit de logements des Premières Nations, est une des principales conclusions du rapport de la vérificatrice générale. Je pense qu'il y a eu des réussites dans le domaine du financement fondé sur les distinctions.

Le rapport de Services aux Autochtones Canada, que nous avons lu, fait état d'environ 7 000 projets de logement achevés et en cours en matière et d'environ 8 000 nouveaux logements achevés et en cours. Cela a commencé en 2016. Il y a environ 17 000 projets de rénovation et de modernisation. Nous parlons d'environ 4 500 terrains aménagés. C'est considérable.

Je voudrais également souligner certaines des statistiques réunies par le ministère concernant les besoins fondamentaux en matière de logement. Ces données semblent indiquer que le pourcentage de ménages qui vivent dans des logements surpeuplés, dans les réserves, est resté à peu près le même de 2016 à 2021. De même, le pourcentage de logements considérés comme adéquats dans les réserves est resté à peu près le même entre 2018-2019 et 2023-2024. Ces chiffres montrent qu'il y a un certain effet, mais qu'il n'est pas suffisant.

● (1055)

Peter Fragiskatos: Dans le même ordre d'idées, et il ne me reste que quelques secondes, je présume, d'après les commentaires de l'organisation, que vous êtes encouragé par l'importance accordée par la Banque de l'infrastructure du Canada à la conclusion de nouveaux partenariats et à un engagement accru dans le domaine du logement et des infrastructures.

La présidente: Malheureusement, nous devons nous arrêter ici.

Peter Fragiskatos: J'allais demander de répondre par oui ou non, mais il n'y a pas de souci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fragiskatos.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Vous me permettez de vous offrir, cheffe, mes sincères condoléances, au nom du Bloc québécois, pour les événements tragiques des derniers jours. Ça nous a beaucoup touchés. Je trouvais ça important, de vous les transmettre.

Êtes-vous capable de chiffrer les besoins en matière de logement pour les Premières Nations, au Québec et ailleurs au pays? Êtes-vous en mesure de le faire?

[Traduction]

Josh Gladstone: Oui, je pense que nous avons ces chiffres. Pour le Canada, les besoins en matière de logement, tels qu'exposés dans notre rapport « *Comblant le déficit d'infrastructure* », s'élèvent à 135 milliards de dollars, y compris les immobilisations, l'exploitation et la maintenance. Cela permettrait de construire environ 155 000 nouveaux logements et d'effectuer 85 000 réparations nécessaires partout au pays. Je peux certainement trouver des données pour le Québec, mais je ne les ai pas pour l'instant.

[Français]

Jean-Denis Garon: Si c'était possible de nous transmettre une réponse écrite, nous serions intéressés.

En vue du budget fédéral, en plus de certaines demandes négociables, le Bloc québécois avait transmis des demandes non négociables au gouvernement, incluant une demande quant au projet de logement Yänonhchia', qui est piloté par le grand chef Lance Haymond. Ce projet aurait permis de construire un grand nombre de nouvelles maisons pour les Premières Nations.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce projet et ce qu'il a de particulier. On sait qu'avec la Loi sur les Indiens, la structure de propriété complique beaucoup l'investissement public, notamment dans les réserves.

J'aimerais que vous nous décriviez le projet Yänonhchia'. Pourquoi est-il important pour les Premières Nations?

[Traduction]

Josh Gladstone: La semaine dernière, je me suis entretenu avec le chef Lance Haymond. Je pense que vous faites référence à son modèle de financement appelé Yänonhchia', qui a joué un rôle essentiel dans le débat plus large sur le financement du logement des Premières Nations dans les réserves.

Je sais que le logement sur le marché est un sujet qui doit être examiné et développé, particulièrement pour les collectivités du Québec, mais aussi dans tout le pays. L'approche de l'APN en matière de logement consiste à soutenir les initiatives qui garantissent aux Premières Nations l'accès au capital. Yänonhchia' et les autres initiatives qui donnent aux Premières Nations accès à des capitaux privés ou à des garanties de prêt qui leur permettent de faire cela sont un élément essentiel de cette approche. Nous cherchons à élargir ces possibilités pour faire en sorte que les Premières Nations aient tous les outils nécessaires pour combler leurs besoins en matière de logement.

[Français]

Jean-Denis Garon: Nous avons invité le gouvernement à financer le projet. Nous réinviterons le gouvernement à financer le projet. C'est très important pour nous, et je sais que ce l'est pour vous.

Quand on prend connaissance du projet de loi C-15 et du budget, on voit que le gouvernement met beaucoup l'accent sur la réduction de la paperasse et de la bureaucratie. Nous en entendons beaucoup parler.

Qu'en est-il en ce qui a trait aux services aux Premières Nations, au principe de Jordan, et ainsi de suite?

Trouvez-vous que cet effort est aussi grand pour les services aux Premières Nations que pour l'ensemble des autres secteurs couverts par le projet de loi C-15?

[Traduction]

Bram Lerat (directeur principal, Assemblée des Premières Nations): L'Assemblée des Premières Nations a signalé la Loi sur la réduction de la paperasse pour plusieurs raisons. L'une de ces raisons est qu'il est probable que les différents ministres appliquent des normes différentes à l'analyse des avantages et des risques, ce qui conduirait à un traitement fragmenté de leurs pouvoirs d'exemption considérables.

La Loi sur la réduction de la paperasse ne prévoit aucun mécanisme de surveillance. Nous voyons que la priorité est donnée aux petites entreprises, même si d'autres problèmes flagrants liés aux formalités administratives surviennent du côté de Services aux Autochtones Canada. Par exemple, pour le principe de Jordan, on compte actuellement plus de 140 000 demandes en attente, ce qui est le résultat des formalités administratives de Services aux Autochtones Canada, et ce problème devrait être réglé immédiatement.

Encore une fois, les petites entreprises suscitent des inquiétudes, et les Premières Nations attendent impatiemment de voir comment nous pourrions tirer parti de la réduction des formalités administratives touchant les petites entreprises. Toutefois, il convient de noter qu'il y a actuellement des enfants qui ont des besoins particuliers en matière d'éducation et de santé qui souffrent en raison de la lourdeur administrative de Services aux Autochtones Canada, et il faudrait mettre l'accent tout autant sur ces problèmes que sur les mesures qui visent à promouvoir les petites entreprises.

● (1100)

[Français]

Jean-Denis Garon: Si vous aviez des propositions à faire pour amender le projet de loi C-15 afin d'être capables de mettre les services aux Premières Nations et aux Autochtones sur un pied d'égalité avec les autres aspects couverts, sur le plan de la bureaucratie, de quoi est-ce que ça aurait l'air?

[Traduction]

Bram Lerat: Nous pouvons certainement y donner suite dans quelques recommandations supplémentaires dans notre mémoire technique qui sera bientôt présenté.

Encore une fois, nous reconnaissons que la Loi sur la réduction de la paperasse et les mesures qui y sont associées visent davantage les petites entreprises. Cependant, si on examine Services aux Autochtones Canada dans son ensemble et l'augmentation des exigences en matière de rapport, la multiplication des programmes et la diminution du contrôle exercé par les Premières Nations... Nous pouvons formuler un certain nombre de recommandations et les soumettre au Comité. Elles s'inscrivent davantage dans une perspective sociale, mais visent aussi à répondre à certaines des préoccupations qui touchent nos enfants et la santé des collectivités des Premières Nations de tout le pays.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Au nom du Comité, je tiens à remercier nos témoins.

Nous allons faire une brève pause pendant que nous nous préparons à recevoir le dernier groupe de notre réunion d'aujourd'hui.

Merci beaucoup.

• (1100)

(Pause)

• (1105)

La présidente: Reprenons nos travaux.

Chers collègues, nous allons reprendre la séance pour la dernière demi-heure de la discussion d'aujourd'hui sur le projet de loi C-15.

Je suis ravie d'accueillir M. David Chartrand, président du Gouvernement national des Métis de la Rivière Rouge de la Fédération des Métis du Manitoba. Il est accompagné de Mme Sarah Perrin, analyste politique.

Monsieur Chartrand, vous avez cinq minutes pour votre déclaration liminaire.

David Chartrand (président, Gouvernement national des Métis de la Rivière Rouge, Fédération des Métis du Manitoba): Merci beaucoup de cet accueil.

Premièrement, je tiens à m'excuser; j'ai un rhume. Madame Perrin, qui est assise à côté de moi, prendra la parole si je perds la voix.

Avant de commencer, je tiens à présenter mes sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes de Tumbler Ridge, de Kitigan Zibi et de Mistissini, qui ont subi des pertes inimaginables cette semaine. Nous partageons leur douleur.

Je remercie le Comité permanent des finances de m'avoir invité à prendre la parole au nom de la Fédération des Métis du Manitoba, la FMM, le gouvernement national des Métis de la Rivière Rouge.

Je m'appelle David Chartrand. Depuis 1997, j'ai été élu huit fois pour servir les citoyens métis de la Rivière Rouge en tant que président. Au cours de cette période, j'ai vu passer de nombreux budgets fédéraux. Chaque budget reflétait la réalité économique du moment. La dure réalité actuelle a dicté le budget du gouvernement pour 2026. L'ordre international a tourné le dos à la coopération entre nos alliés traditionnels. Ne vous y trompez pas; il est essentiel de réagir et d'assurer la sécurité intérieure de notre pays. Comme pour la Loi sur les grands projets, mon gouvernement est prêt à soutenir nos partenaires fédéraux dans ce budget, mais je ne peux pas oublier les réalités sociales de mon peuple.

Je suis heureux de constater que le solde du programme de logement en milieu urbain, rural et nordique sera versé. Cependant, les délais d'attente pour ces crédits sont longs. Nous avons fait notre part du travail. Nous sommes prêts pour la première pelletée de terre pour des immeubles à logements multiples. Nous sommes prêts à construire. Nous attendons le Canada. La FMM a déjà fait ses preuves dans le domaine du logement. Plus de 1 469 familles métisses de la Rivière Rouge sont désormais propriétaires de leur logement grâce au programme d'aide à l'achat d'une première propriété. Nos citoyens ont ainsi injecté 362 millions de dollars dans l'économie. C'est un résultat extraordinaire, pour les cinq dernières années. Au total, la FMM gère 49 propriétés résidentielles comprenant 152 unités de logement abordables, y compris des unités de logement de transition. C'est ainsi que la FMM aide nos citoyens à surmonter la crise du coût de la vie afin qu'ils disposent d'un actif qui assure leur avenir.

La présidente du Comité ne connaît que trop bien les investissements de la FMM dans notre communauté. Les investissements que nous avons faits dans les infrastructures d'éducation préscolaire et d'éducation de la petite enfance ont permis aux parents de trouver

leur place dans l'économie, sachant que leurs enfants avaient un espace sûr où s'épanouir. Cela s'ajoute à la création d'emplois générée par ces investissements. Cela nous a également permis de contribuer à l'expérience des nouveaux arrivants ukrainiens au Manitoba, qui ne comprennent que trop bien ce qu'a entraîné le changement de l'ordre international.

La FMM a créé le groupe de soins aux enfants évacués ukrainiens afin d'offrir à 25 citoyens ukrainiens des possibilités de formation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les nouveaux arrivants ont commencé leur formation à l'automne 2023 et, en juin 2025, ils ont obtenu leur diplôme. Tous sont désormais employés par mon gouvernement. La réussite de ce programme a amené 30 étudiants ukrainiens à commencer leurs études en avril 2025. Cela s'inscrit dans la volonté de ce programme de formation de la FMM d'augmenter les effectifs dans le domaine de la garde d'enfants et de pourvoir ces postes nécessaires.

La réussite de nos programmes en matière de logement, d'éducation préscolaire et de garde d'enfants repose sur des accords à long terme conclus avec le Canada, qui ont permis à mon gouvernement de prendre des décisions fondées sur la planification et une vision à long terme. Les relations de nation à nation et de gouvernement à gouvernement sont un modèle de réussite éprouvé qui soutient cette démarche et qui doit être respecté, quel que soit le gouvernement. Cependant, l'incertitude quant à l'avenir de programmes comme les programmes urbains pour les peuples autochtones se traduit en risques pour nos jeunes. Elle nous empêche de prendre les mêmes décisions stratégiques en visant le long terme.

De plus, 2 600 de nos jeunes fréquentent l'université. Nous leur versons 5 000 \$ par an pour couvrir leurs frais, mais, chaque année, le coût des études s'élève à 20 000 ou à 30 000 \$ par étudiant. Cela représente environ 78 millions de dollars pour les 2 600 étudiants, et nous devons payer. Je vous rappelle que les statistiques montrent que les étudiants métis grandissent dans des ménages à faible revenu. L'histoire de notre peuple, contraint de vivre sans ressources, rend cela inaccessible à nos jeunes ou leur impose de lourdes dettes. Nous sommes encore sous le choc du traumatisme de la rafle des années 1960, quand des milliers de nos enfants nous ont été enlevés. Cela a détruit des familles et des communautés. Nos jeunes continuent de grandir en subissant les contrecoups de la pauvreté générationnelle. Pour briser ce cycle, il est essentiel qu'ils réussissent leurs études. Ce cycle fait que notre peuple est moins visible dans les postes d'influence au gouvernement, dans les entreprises et dans d'autres carrières.

Nous avons tout mis en œuvre pour briser le cycle, mais nous avons besoin d'outils pour aider nos jeunes à atteindre leurs objectifs. Nous soutenons l'affectation d'une partie du budget aux grands projets, et en particulier l'idée que le financement est lié aux résultats, mais les investissements doivent déboucher sur des possibilités d'éducation pour former une main-d'œuvre qualifiée. Nos jeunes doivent avoir accès à des programmes qui leur donneront le meilleur départ possible dans la vie.

• (1110)

Nous avons une responsabilité envers nos jeunes. C'est maintenant, et je dis bien maintenant, qu'il faut investir pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour participer aux projets d'édification de la nation.

Malgré la promesse du gouvernement fédéral d'adopter une loi sur la santé propre aux Métis, nous sommes toujours prisonniers du même schéma, coincés dans des conflits de compétence entre les gouvernements provincial et fédéral. Trop de nos concitoyens sont morts en attendant de bénéficier des mêmes services que tout autre contribuable canadien.

N'oubliez pas que nous attendons toujours que le Canada respecte notre traité, lequel, si je comprends bien, a fait l'objet d'une première lecture ce matin, et qu'il règle notre revendication territoriale au titre de l'article 31 de la Loi de 1870 sur le Manitoba.

En conclusion, cela nous permettra d'être présents aux tables nationales et internationales, et non pas au menu.

Vos partenaires de la Confédération attendent ce jour depuis 156 ans. Je ne suis pas ici pour demander la charité ou un coup de main. Si vous voulez nous donner quelque chose, donnez-nous une pelle, car les Métis de la Rivière Rouge sont prêts à faire leur part pour continuer à bâtir le pays. Nous demandons au Canada de partager notre sentiment d'urgence en ce moment critique.

J'attends vos questions.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, M. Chartrand.

Nous commencerons par M. Schmale, qui a six minutes.

Jamie Schmale: Merci, madame la présidente.

Merci, M. Chartrand, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Félicitations, j'ai appris que votre motion sur les voies et moyens a été adoptée ce matin au Parlement. C'est la première étape de votre traité.

Je voudrais en parler un peu, mais vous avez mentionné, si je me souviens bien, le programme de « santé propre aux Métis ».

David Chartrand: Oui.

Jamie Schmale: Comment voyez-vous cela fonctionner avec les méthodes déjà en place?

David Chartrand: Premièrement, sur cet élément particulier, tout au long de notre existence comme peuple dans l'Ouest canadien, quand il s'agissait de santé — ou de tout autre programme particulier, mais la santé a été un sujet important pour nous, ces derniers temps —, les gouvernements ont débattu pour savoir qui était responsable de la prestation des services. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'ont cessé de se renvoyer la balle en disant « Non, c'est votre responsabilité » et « Non, c'est la vôtre ». Je dis que les deux ordres de gouvernements continuent de percevoir nos impôts sans hésiter, mais qu'ils se disputent pour savoir qui va nous servir.

Nous avons mené une étude qui a montré que nous avons les pires soins de santé qui soient. Nous avons déjà dépassé les Premières Nations en matière de maladies chroniques. Nous avons plus de gens qui meurent jeunes que n'importe quel autre groupe, mais personne ne semble proposer de solution.

Le gouvernement précédent s'était engagé à adopter une loi propre aux Métis en matière de santé, car nous n'en avons pas. À l'heure actuelle, il y en a une pour les Premières Nations et une pour les Inuits, mais il n'y en a pas pour nous. Encore une fois, ce n'est pas une anomalie. Les Métis sont toujours laissés pour compte.

Une promesse a été faite. Nous avons eu quelques discussions. J'ai proposé quelques résolutions sur la façon de concevoir le système et, je pense, de faire économiser de l'argent aux contribuables.

Je vais vous donner un exemple. Nous créons nos propres solutions parce que nous n'avons pas le choix et que nous sommes loin d'avoir ce dont nous avons besoin. Je savais que, étant donné le nombre élevé de maladies chroniques dont nous souffrons, il était évident que nous consommons plus de médicaments d'ordonnance. Nous avons alors commencé à construire nos propres pharmacies. Nous en avons maintenant trois, et grâce aux revenus générés, je prends les profits et je distribue des médicaments gratuits à mes concitoyens âgés de 55 ans et plus. Cela sauve des vies, à l'heure même où nous nous parlons. Beaucoup ont versé des larmes à cause de cela. Ils n'avaient pas les moyens d'acheter leurs médicaments. Certains ont signé un traité parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter leurs médicaments et qu'ils avaient besoin d'un médicament particulier pour survivre.

À l'heure actuelle, je constate que le Canada n'a pas encore défini la manière dont ce programme pourrait être établi. J'ai fait des propositions qui, selon moi, sont économiques, mesurables et sensées, pour le bien de tous.

Une chose que ni le Canada ni la province ne peut nous refuser, c'est le fait que je continuerai à recourir aux hôpitaux. Vous ne pouvez pas m'en empêcher. Le problème, c'est que c'est là où les coûts sont élevés. Si nous commençons assez tôt, nous n'aurons pas à faire face à ces coûts élevés dans notre pays.

L'autre jour, je suis allé à l'hôpital pour rendre visite à mon neveu. Je suis entré à l'hôpital Saint-Boniface. Il était 21 heures. Dès mon retour d'Ottawa, je suis allé directement à l'hôpital. Il devait y avoir 75 personnes assises là, qui attendaient de voir un médecin. Les couloirs étaient remplis de lits, partout. Je n'en croyais pas mes yeux.

Il est clair qu'il y a un énorme manque à combler et qu'il faut faire plus.

De notre point de vue, nous ne disons pas simplement: « Donnez-nous les mêmes soins de santé qu'aux Premières Nations. Donnez-nous les mêmes soins de santé qu'aux Inuits. » Nous disons: « Non, non. Nous allons proposer une solution pratique. »

Je suis un contribuable comme tout le monde ici présent, tout comme mon peuple. Nous proposerons un plan très concret pour commencer à résoudre la crise de la santé à laquelle mon peuple fait face.

• (1115)

Jamie Schmale: J'ignore si je pourrai toucher aux questions concernant le traité, mais dans quelques jours...

David Chartrand: Je vous verrai mardi. Posez-moi la question mardi ou mercredi.

Jamie Schmale: Oui, dans quelques jours, nous en discuterons plus longtemps.

Pour l'instant, parlons davantage de ceci. Vous avez mentionné que les Métis mourraient jeunes. Vous comparez ces données à celles des Autochtones en général, ou à tout le monde?

David Chartrand: À tout le monde, y compris les Autochtones.

Jamie Schmale: Pourquoi meurent-ils plus jeunes?

David Chartrand: Encore une fois, monsieur Schmale, le plus grand problème que nous observons — pour que le résultat soit plus pratique ou mesurable —, c'est que ce qui nous arrive est lié à nos pensions. Les gens vivent d'une pension, et c'est tout ce qu'ils ont. Il se trouve qu'ils doivent faire un choix. Beaucoup souffrent de toutes ces maladies chroniques qui les affectent aujourd'hui. Ils doivent choisir entre payer la facture d'électricité, payer la facture d'épicerie pour survivre, ou payer le loyer. Une facture d'ambulance leur coûte de 200 à 400 \$. S'ils ont besoin d'une ambulance deux fois, ils mourront de faim. Ils doivent choisir entre acheter de quoi manger ou payer une facture d'ambulance. La fois d'après, l'ambulance ne voudra pas y aller, car ils ont une dette impayée. Leur situation devient très préoccupante.

Selon l'une des études, le plus grand problème, c'est qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter leurs médicaments. C'est la raison principale qui explique pourquoi ils meurent si jeunes... plus jeunes que tous les autres. Encore une fois, c'est parce que nous sommes livrés à nous-mêmes. Il n'existe aucun programme pour nous aider à surmonter le problème.

Les économies d'échelle actuelles nous ont été imposées dans le passé. Par exemple, ils nous ont chassés de nos terres. Winnipeg, Portage la Prairie et Neepawa étaient à nous. Ces terres nous appartenaient, mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus les reprendre. Ces terres appartiennent désormais à des fermiers, au gouvernement et à des particuliers.

Ce qui s'est passé, c'est que notre économie nous a vraiment frappés. Nous luttons pour réintégrer l'économie et pour prendre soin de nous-mêmes, mais il nous faut cet outil. Nous devons reprendre certaines de nos taxes et certains de nos impôts. Disons-le ainsi, pour être honnête.

Jamie Schmale: Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Vous avez une minute.

Jamie Schmale: Le coût de la vie affecte vraisemblablement beaucoup de vos membres. Vous avez mentionné l'épicerie. Les gens doivent choisir entre chauffer leur maison, manger ou avoir accès aux services de soins en général.

Vous avez probablement vu les nombreux rapports qui ont été publiés. Deux millions de personnes chaque mois ont recours aux banques alimentaires. L'augmentation a été constante pour en arriver là.

Les défis économiques avec lesquels nous composons, ici, dans l'ensemble du Canada, affectent-ils vos membres également? Je suis certain que la crise inflationniste que nous traversons a des conséquences sur vos membres.

La présidente: Veuillez donner une réponse brève, s'il vous plaît.

David Chartrand: Clairement, monsieur Schmale, la meilleure réponse à votre question, c'est la suivante: si 1 469 personnes ont acheté leur maison au cours des cinq dernières années, cela me montre qu'il y a 1 469 personnes qui travaillent. Sinon, ils n'auraient jamais pu contracter une hypothèque.

Clairement, notre économie traditionnelle a été...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Chartrand, nous devons passer au prochain intervenant.

David Chartrand: Je répondrai quand quelqu'un d'autre me posera une autre question. Je donnerai la réponse, car il a posé une question très importante, et je veux m'assurer de vous en faire part.

La présidente: Cela me convient.

Monsieur Leitão, vous avez six minutes; allez-y, s'il vous plaît.

Carlos Leitão: Pourriez-vous poursuivre vos explications? C'est très important.

David Chartrand: C'est effectivement important.

Il semblerait que nous nous en sortions pas trop mal dans les environnements urbains. Nos membres arrivent à trouver du travail. Peu importe le type de travail qu'ils arrivent à trouver, ils l'acceptent. Nos membres viennent de milieux très entrepreneuriaux.

Cependant, nous constatons que notre économie traditionnelle a été anéantie. Nous jouons un rôle considérable dans l'industrie forestière, dans la pêche commerciale, dans le piégeage et dans le tourisme. Mais tout cela, c'est du passé. La pêche arrive tout juste à survivre. Si vous regardez les gens de la côte Est, vous verrez à quel point la pêche est importante pour leur existence. Il en va de même pour nous.

Dans la partie rurale du Manitoba, là où 30 % des gens étaient autrefois sans emploi, dans nos villages, c'est tout le contraire. Soixante-dix pour cent des gens sont sans emploi. Cela me préoccupe énormément en tant que président. Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir? Que va-t-il se passer?

Ces personnes se retrouvent piégées dans le système d'aide sociale. Elles pourraient ne jamais en sortir et simplement abandonner.

Elles ne peuvent pas abandonner. Les jeunes ne peuvent pas abandonner l'espoir. Pour les aider, vous devez leur donner quelque chose en retour.

On nous a retiré tout cela, et on ne nous a jamais rien donné en retour. Rien du tout. Aucun gouvernement n'a mis en place un plan économique spécifique pour les Métis du pays.

De notre point de vue, nous affirmons avoir les réponses. Nous voulons juste que vous vous occupiez de l'investissement. De toute façon, nous allons payer nos taxes et nos impôts. Nous allons vous rendre votre argent. Nous allons vous aider à combler la pénurie de main-d'œuvre qui touche les entreprises dans le besoin.

Nous n'avons pas besoin d'aller chercher à l'étranger. Vous pouvez venir chercher des travailleurs dans nos communautés, mais donnez-moi les outils pour les préparer.

● (1120)

Carlos Leitão: Absolument.

Comme vous l'avez souligné dans vos observations, de grands projets vont voir le jour au Canada et au Manitoba.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'une partie des emplois qui seront générés par ces grands projets devrait être attribuée à ces communautés locales, afin qu'elles puissent fournir ces occasions d'emploi? En même temps, les entreprises qui vont réaliser ces projets auront besoin de main-d'œuvre, et elles pourraient conclure une sorte d'accord avec les communautés pour assurer l'emploi des populations locales.

David Chartrand: Il y a eu des exemples de ce genre d'accords avec le gouvernement actuel, mais j'espère que les futurs gouvernements s'assureront que les accords se concluent de nation à nation et de gouvernement à gouvernement. Ce sont les services d'investissements distincts, et c'est après que la réussite peut être mesurée. Cependant, si vous prenez tous les peuples autochtones, il n'y aurait aucun moyen de mesurer cela adéquatement. Ce n'est qu'en prenant les Premières Nations, les Métis et les Inuits séparément que vous pourrez le faire.

Permettez-moi de dire une chose concernant les projets d'investissement. Ils sont à des années-lumière d'ici. Ils ne vont pas se concrétiser demain matin. Nous avons le projet actuel. Combien de temps cela va-t-il prendre pour que le projet soit entamé? Sans parler de la préparation en vue de le concrétiser.

Je vais vous donner l'exemple d'un changement dans ce pays dont personne n'a encore parlé jusqu'à présent. Au Manitoba, notre premier ministre, étant le tout premier ministre issu des Premières Nations au Canada, a élaboré un nouveau modèle de relations avec Manitoba Hydro, l'une des plus grandes entreprises de notre province, et nous sommes à présent chargés de construire des infrastructures pour fournir de l'énergie éolienne.

La conception actuelle n'a absolument rien à voir avec la précédente. Aujourd'hui, les gouvernements autochtones sont les seuls à pouvoir répondre à l'appel d'offres pour le projet de 600 mégawatts, mais nous ne sommes autorisés qu'à accepter des projets de 200 mégawatts, pas plus. J'ai d'ailleurs soumissionné, mais nous devons détenir 51 % des parts. Nous avons rencontré 14 entreprises nationales et internationales, et nous avons déjà choisi notre partenaire, mais nous serons les propriétaires de ces centrales hydroéoliennes, et cela vous montre une transition complètement différente.

Prenez Enbridge, par exemple; j'ai une très bonne relation avec Enbridge. La société n'a pas pu soumissionner sur le projet, car les parties prenantes n'acceptent pas de soumissionner sur un projet dont elles ne seront pas les propriétaires majoritaires. Cela montre bien que l'industrie est prise de court dans ce projet.

C'est le premier de son genre au Canada, et j'espère qu'il y en aura d'autres.

Lorsqu'il y aura d'autres projets à l'échelle nationale, je ne veux pas que nous soyons simplement ceux qui manient les pelles et les balais. Je veux que l'on fasse partie de la direction. Nous voulons un point de vue différent. Nous voulons nos propres entreprises de construction. Nous avons plus de 900 entreprises enregistrées au Manitoba à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le programme d'approvisionnement, comme je l'ai dit à tous les membres du Comité ici, y compris M. Schmale, le problème concernant l'approvisionnement est très clair. Cela ne coûte rien au Canada de réaliser ces projets nationaux ou ces grands projets. Nous avons un programme d'approvisionnement de 5 %, pour lequel je me suis battu pendant plus de 20 ans. Il porte enfin ses fruits, et je vous assure qu'il a transformé des vies et des entreprises et a renforcé leur compétitivité, et tout ce que l'on demande aux entreprises qui remportent ces appels d'offres, c'est de nous garantir 5 % de l'approvisionnement.

SkyAlyne a remporté un marché de 11,2 milliards de dollars. L'entreprise doit nous attribuer 5 % d'une certaine part de cette somme, mais pas pour les achats d'immobilisations. Au bout du compte, des emplois et des occasions seront créés, et nous allons

pouvoir intégrer la direction. Nous allons pouvoir intégrer toutes sortes de domaines. Ce programme de 5 % des approvisionnements a transformé l'entreprise économique du jour au lendemain, et le Canada n'a pas eu à déboursier un sou.

Carlos Leitão: Merci de l'avoir mentionné, car l'un des modèles que j'ai en tête concerne la nation crie au nord du Québec et l'entente de la Paix des Braves qu'elle a conclue il y a 50 ans, qui lui fournit ses propres sources de revenus spécifiques, et, grâce à ce genre d'entente, il est possible de faire des progrès considérables.

Je soutiendrais certainement un tel modèle.

Je vois que mon temps est bientôt écoulé.

En ce qui concerne l'accès au financement, il y a ce modèle, mais y a-t-il d'autres moyens que le gouvernement pourrait utiliser pour garantir l'accès de vos entreprises au financement?

● (1125)

La présidente: Veuillez donner une réponse très courte.

David Chartrand: Elle sera très brève. Je sais que je parle beaucoup, mais j'essaie de m'expliquer lorsque je parle.

En ce qui concerne l'investissement dans l'hydroélectricité, pour ce projet de 200 mégawatts sur lequel nous soumissionnons, la construction de ces 38 tours va coûter 500 millions de dollars. Cela montre que nous aurons besoin d'emprunter des capitaux ou quelque chose du genre. C'est le temps que cela prend. Est-ce que c'est difficile à obtenir? Est-ce que c'est facile? C'est une initiative garantie, mais est-ce que je vais avoir de la difficulté à obtenir un prêt?

La présidente: Je suis désolée, monsieur Chartrand.

David Chartrand: Je ne suis pas [inaudible].

Monsieur Schmale, ils ne veulent même pas me laisser parler, ici.

La présidente: Je sais, mais notre temps est limité. Peut-être que M. Garon sera généreux avec vous.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Je veux rassurer le témoin. Moi aussi, je trouve souvent que je manque de temps. Je compatis avec lui.

Monsieur Chartrand, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Vous avez récemment signé un traité d'autonomie gouvernementale avec le gouvernement du Canada à l'issue de négociations entamées en 2018 et conclues en novembre 2024. C'est donc tout récent. Il ne manque plus que l'adoption du projet de loi de mise en œuvre par la Chambre des communes pour qu'il soit pleinement en vigueur.

Je souligne que c'est la première fois dans l'histoire canadienne qu'un traité moderne est signé avec la nation métisse.

De votre point de vue, pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour qu'Ottawa reconnaisse formellement le droit des Métis à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination?

Quels ont été, selon vous, les principaux obstacles politiques, juridiques, institutionnels, et ainsi de suite, qui ont retardé cette reconnaissance?

[Traduction]

David Chartrand: Merci de la question.

Je suis désolé. Je ne parle pas français. En fait, ma langue maternelle est le sauteaux.

Je vais dire une chose: le traité veut tout dire pour nous. Il est plus symbolique qu'autre chose. On a promis un traité à Riel et à notre peuple en 1870. En tant que gouvernement métis des Prairies, nous avons fait intégrer le Manitoba dans la Confédération, et à vrai dire, la plus grande partie de l'Ouest du Canada a suivi le mouvement.

Malheureusement, lorsque notre premier ministre nous a promis de nous donner le traité, ce sont des militaires et non des négociateurs qu'il nous a envoyés. Nous avons déjà déposé les armes. Nous avons toujours été un peuple militaire. Nous avons défendu le Canada sur plusieurs fronts.

Pour une raison que j'ignore, après cela, le pays s'est débarrassé des systèmes d'éducation, et nous avons été perçus de toutes parts comme des vilains, un peuple mauvais qui ne serait pas reconnu. Vous vous souvenez sûrement de la fameuse citation de John A. Macdonald: « Il sera pendu, même si tous les chiens du Québec aboient en sa faveur. »

Le symbolisme... Notre gouvernement, pour une raison ou une autre, a commencé à ne pas vouloir nous reconnaître. Jusqu'à ce jour, comme vous m'avez entendu le dire, même en ce qui concerne la santé et l'éducation, à l'heure actuelle, et dans tous ces secteurs que nous avons, les gouvernements continuent toujours de se battre pour savoir qui est responsable. J'ai demandé, est-ce que le gouvernement percevra nos taxes et impôts? Il le ferait, sans hésiter. Malheureusement, il semblerait que cela traîne encore. Comment faire pour que les autres changent d'avis?

Je vais conclure sur ces commentaires.

Cela fait maintenant 28 ans que je suis président, et j'ai déjà travaillé pour le ministère de la Justice du Manitoba.

Lorsque je regarde vers l'avenir, je me demande si un jour, je pourrai aller dans une université de ce pays pour prononcer un discours devant une assemblée, sans avoir à expliquer qui je suis, sans avoir à dire aux gens qui je suis et sans avoir à leur raconter mon histoire. Est-ce qu'un jour viendra où ils reconnaîtront que je fais partie de la Constitution, au titre de l'article 35? Est-ce que ce jour viendra?

J'espère que je serai toujours en vie lorsque notre dirigeant prendra la parole et que les gens sauront immédiatement qui est le peuple métis de la rivière Rouge, comme vous savez qui sont les Premières Nations, et qui sont les Inuits. Pourquoi ne savez-vous rien sur moi?

Cela a toujours été notre défi, monsieur. Les gouvernements ont nié que nous existons et que nous avons des droits spéciaux et des privilèges que nous avons gagnés, et que nous avons payés de nos vies. L'article 35 est censé signifier quelque chose pour nous. Cependant, aujourd'hui, il ne signifie pas grand-chose pour nous, ou du moins, pas autant qu'il le devrait, et pas autant que pour les autres peuples autochtones de ce pays.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ce que vous nous dites est très touchant. C'est d'autant plus frustrant que la triste citation de John A. Macdo-

nald que vous nous avez répétée a récemment été réutilisée par Mark Wiseman à l'égard du Québec. Cet homme est aujourd'hui l'ambassadeur du Canada à Washington. Ça démontre à quel point on a tiré peu de leçons de l'histoire et qu'on ne réalise pas, parfois, que certaines choses ne peuvent pas être répétées. On récompense des gens pour avoir dit à nouveau ces choses.

J'aimerais que vous nous parliez de la mise en œuvre du traité.

Dans le budget, y a-t-il des éléments qui vont vous permettre de mettre en œuvre l'accord?

Est-ce qu'il y a des budgets précis? Y a-t-il des sommes allouées à ça?

Comment va-t-on procéder pour la mise en œuvre du traité? Est-ce que c'est plus symbolique? Y a-t-il des aspects pratiques qui vont être facilités par le projet de loi C-15?

• (1130)

[Traduction]

David Chartrand: Merci de la question. En fait, c'est une question que M. Schmale m'a également posée.

La position est plus symbolique qu'autre chose. Vous ne devriez jamais avoir peur de poser une question au Parlement lorsque vous votez sur un sujet qui risque de coûter énormément d'argent à tout le monde, y compris mes contribuables, les Métis de la rivière Rouge.

Le symbolisme, c'est tout, pour nous. Cela signifie que notre rêve va se concrétiser, et que le rêve de Riel va également se concrétiser. Il ne s'agit pas d'argent. Nous voulons nous gouverner comme nous l'entendons, établir nos règles, nos lois et nos processus.

Je ne pense pas que le gouvernement épargnera une somme quelconque, mais avec un peu de chance, l'article 35 devrait lui dire de mettre de l'argent de côté, sans poser de question. Cela devrait être fait. Je ne devrais pas avoir à me battre tout le temps pour avoir gain de cause.

Laissez-moi vous dire qu'il n'y a pas eu un seul jour, et je suis dirigeant depuis 28 ans, où je ne me suis pas battu pour obtenir des ressources ou du financement. Personne n'est jamais venu nous voir pour nous offrir quoi que ce soit en nous disant: « Tenez. Vous êtes visés par l'article 35. Vous êtes Métis. Il est de notre responsabilité de travailler de concert avec vous. Voici notre investissement pour vous. Commencez à travailler. » Ce jour n'est jamais venu.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je vous remercie.

Il nous reste 50 secondes.

Je veux tout simplement vous laisser ce temps de parole pour que vous ajoutiez quoi que ce soit de pertinent pour notre étude du projet de loi C-15. Je vous laisse les 40 secondes qui restent.

[Traduction]

David Chartrand: Je pense que ce qui sera utile, c'est que le projet de loi C-15 — et faites-moi confiance; il y aura des préoccupations de mon côté — habilitera les ministres à prendre des décisions pour contourner les formalités administratives. Disons-le ainsi.

Nous nous demandons aussi si le libellé de ce projet de loi ne risque pas de nous laisser de côté. Est-ce qu'ils diront que c'est une trop grande priorité et qu'à ce stade, la meilleure chose à faire, c'est de nous laisser de côté? On ne peut pas progresser comme ça. Je pense que cela aggrave votre situation et vous cause des ennuis. Faites-moi confiance; nous n'allons pas nous laisser faire.

De notre point de vue, je soutiens effectivement ces projets. Nous avons un grand problème dans ce pays. Nous devrions craindre ce qui nous arrive. Il y a un fou furieux au Sud. Il y en a d'autres non loin de l'Arctique qui ont l'œil sur notre territoire. Nous vivons dans un monde dangereux, aujourd'hui, et nous voulons faire notre part. Je vais soutenir le gouvernement aveuglément, d'une certaine façon, car je pense que nous devons travailler de concert.

Malheureusement, je me demande si vous allez encore une fois m'oublier. Comme je viens de le répéter, encore et encore, on nous oublie tout le temps. Si vous nous incluez, je pense que vous ne

verrez pas autant de problèmes. S'il y a au moins des consultations ou des discussions adéquates, le projet de loi C-15 devrait fonctionner. Cependant, si les ministres jugent inutile d'entamer toute discussion avec nous, les détenteurs de droits au titre de l'article 35 de la Constitution du Canada, je pense que vous aurez quelques problèmes.

La présidente: Merci, monsieur Chartrand.

[*Français*]

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Monsieur Chartrand, au nom du Comité, je tiens à vous remercier de vous être joint à nous aujourd'hui et de nous avoir présenté votre témoignage.

À moins qu'il y ait une quelconque objection, je vais lever la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>